

L'ECOLE DES SCIENCES SOCIALES ET POLITIQUES DE LA FACULTE CATHOLIQUE DE DROIT DE LILLE DE 1894 A 1925

La formation d'une élite d'intellectuels bourgeois, de hauts fonctionnaires et de politiciens par un enseignement des sciences politiques fait l'objet d'âpres débats en France au XIX^e siècle, quand l'Etat libéral, lançant une révolution industrielle, a besoin d'un personnel et d'une classe politique adaptés aux conceptions des propriétaires des biens de production. Un succès est obtenu après la Commune de Paris par un libéral toquevillien, l'historien protestant Emile Boutmy, qui ouvre à Paris l'Ecole libre des sciences politiques (1). Plus tard, Lazare Hippolyte Carnot essaye, en se servant du Sénat, de faire rétablir en 1876 une Ecole d'administration, comme sous la II^e République. En 1877, les difficultés sont amples au Parlement, où le sénateur Dupanloup, évêque d'Orléans, stimulé par Pie IX pour raffermir son autorité, conduit la lutte contre Gambetta (2), l'affrontement conduisant à la crise du 16 mai et au remplacement du cabinet Simon par le cabinet De Broglie ; Dans le nord de la France, les enseignants ultramontains de la Faculté catholique de droit de Lille songent alors à créer des grades universitaires catholiques et un enseignement royaliste des sciences sociales et administratives, qui seraient utiles autant à leurs étudiants qu'à ceux de Belgique : un arrêté royal de Léopold II vient de régler les conditions de délivrance d'un diplôme de docteur en sciences politiques et administratives par les Universités d'Etat de Gand et de Liège, ce qui indispose les royalistes de l'Université catholique de Louvain, qui sont en relations avec ceux de Lille.

(1) V. Jean-Michel de FORGES, *l'Ecole nationale d'administration*, Paris, Presses universitaires de France, 1^{re} éd., 1989, p. 15 ; Jean LECA, « La Science politique en France », *Revue française de science politique*, 1982, note 58, p. 677 ; Pierre RAIN, *l'Ecole libre des sciences politiques 1871-1945*, Paris, Fondation nationale des sciences politiques, 1963, p. 13 et s.

(2) Il est partisan d'un enseignement supérieur où sont présentées toutes les théories (V. André BIANCONI, « L'idéologie de Gambetta », *Annales de l'Université des Sciences sociales de Toulouse*, 1980, p. 363).

En 1878, tandis que les républicains français commémorent les centennaires des morts de Voltaire et de Rousseau, Albert de Mun et René de La Tour du Pin font une campagne pour le syndicalisme mixte dans un Etat royaliste ; l'écho en retentit en Belgique, où militent le duc Jean d'Ursel (1848-1903), beau-frère du comte de Mun, et l'architecte Georges Helleputte (1852-1925), professeur à l'Université de Louvain qui fait créer une gilde louvaniste des métiers et négoce ; le modèle lancé par Léopold II et celui des Facultés allemandes de droit et sciences d'Etat vont intéresser, en France, les Facultés d'Etat de droit, où les juristes sont consultés sur un projet de De Parieu, qui, pour contrecarrer celui de Carnot, suggère de faire mettre au point un enseignement des sciences administratives dans les Facultés de droit et que soit créé un grade de docteur ès sciences politiques et administratives : l'accueil qui leur est réservé est favorable, la Faculté d'Etat de droit de Paris étant le seul établissement qui ne demande qu'une simple licence spécialisée. Dans ce contexte, le vœu des juristes lillois est temporairement mis en réserve, d'autant plus que Ferry tente, vainement, en 1881, de faire adopter un enseignement centralisé, son projet proposant soit l'annexion des sciences politiques à l'Ecole pratique des hautes études de Paris, soit la fondation d'une Ecole supérieure des sciences politiques et administratives (3). La trêve apparente est de courte durée : les scénarios se reproduisent à l'occasion du centenaire de la révolution française de 1789.

En Belgique, où le droit constitutionnel est marqué par l'empreinte de la mentalité de la monarchie limitée, Van der Rest, professeur d'économie politique à la Faculté de droit de l'Université libre de Bruxelles, où sont soutenus la philosophie des Lumières et le libéralisme politique (4), réclame l'érection d'une Ecole des

(3) V. mon article « Les débuts de la Faculté catholique de droit de Lille (1874-1894) », *Revue d'Histoire des Facultés de droit et de la science juridique*, n° 5, 1987, p. 92 ; *Histoire de France contemporaine. De 1871 à 1913*, Paris, Larousse, 1916, p. 72 et s. ; Léon AUCOC, « Une nouvelle Ecole libre des Sciences sociales et politiques en Belgique », *Annales de l'Ecole libre des Sciences politiques*, 1893, p. 1 ; DE FORGES, *op. cit.*, p. 15 ; Jacques GADILLE, *La pensée et l'action politiques des évêques français au début de la III^e République 1870/1883*, Paris, Hachette, 1967, t. 2, p. 56 et s. ; Jean-Marie GOULEMOT, Eric WALTER, « Les Centennaires de Voltaire et de Rousseau. Les deux lampions des Lumières », in *Les lieux de mémoire*, dir. Pierre NORA, I. *La République*, Paris, Ed. Gallimard, 1984, p. 382 et s. ; Henri HAUSER, *L'enseignement des sciences sociales. Etat actuel de cet enseignement dans les divers pays du monde*, Paris, Librairie Marescq aîné, A. Chevalier-Marescq & Cie éd., 1903, p. 136-137 ; Pierre PIERRARD, *L'Eglise et les révolutions. 1789-1889*, Paris, Nouvelle Cité, 1988, p. 227 et s. ; Rudolf REZSOHAZY, *Origines et formation du catholicisme social en Belgique 1842-1909*, Louvain, Publications universitaires de Louvain, 1958, p. 107, 109 et s. ; Henri ROLLET, *L'Action sociale des catholiques en France (1871-1901)*, Paris, Ed. contemporaines Boivin & Cie, s.d., p. 102 et s. V. contre le projet de Carnot l'exemple constitué par le « Rapport de Paul Edouard GAUDEMET sur la création d'une Section administrative et politique dans les Facultés de droit (1878) » in « Document », *Annales d'Histoire des Facultés de droit et de la science juridique*, 1985, n° 2, *op. cit.*, p. 153 et s.

(4) V. André UYTTEBROUCK, « L'Université libre de Bruxelles et l'enseignement privé non confessionnel », in *Histoire de la laïcité notamment en France et en Belgique*, dir. Hervé HASOQUIN, Bruxelles, Ed. de l'Université libre de Bruxelles, 1981, p. 206-207.

sciences sociales pour les étudiants de toutes les Facultés en 1889 ; la même année, en France, Boutmy présente au congrès international de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur un rapport dans lequel il opte pour un « multiple sectionnement de l'agrégation » pour ouvrir la voie à l'entrée des sciences économiques et sociales dans les Facultés de droit. Deux ans plus tard, le souhait de Van der Rest se réalise, et à Paris les *Annales de l'Ecole libre des sciences politiques* publient le rapport de Boutmy ; à Malines, lors d'un congrès belge, Van den Heuvel, professeur à Louvain, expose un projet tenant à l'installation d'une Ecole des sciences politiques diffusant un enseignement en deux ans, afin d'apprendre à encadrer la classe ouvrière pour éviter sa conversion au socialisme ; l'Université de Louvain est dotée de cette Ecole dès 1892, une réplique venant d'un congrès universitaire libéral rassemblé à Gand, où l'on demande l'installation d'une Faculté des sciences sociales dans les deux Universités belges d'Etat. Ces épisodes, qui montrent qu'un ensemble d'universitaires catholiques ignore volontairement l'existence d'une frontière entre la France et la Belgique, s'achèvent en 1893 et 1894.

En 1893, les *Annales de l'Ecole libre des sciences politiques* diffusent, dans leur première livraison, une communication faite par Léon Aucoc, membre du comité de perfectionnement de l'Ecole libre des sciences politiques, devant l'Académie des sciences morales et politiques, où il parle avec éloge de l'Ecole louvaniste des sciences politiques. En juin, à la Faculté catholique de droit de Lille, des professeurs titulaires et des maîtres de conférences, conduits par le doyen Vareilles-Sommières, relancent le vœu de 1877, et désirent, à leur tour, pouvoir divulguer un enseignement des sciences politiques, administratives et sociales ; sur proposition du romaniste Arthaud, en juillet, on nomme une commission d'études comprenant Adrien Gand, président, Auguste Béchaux, professeur conservateur représentant la tendance de l'évêque d'Angers Freppel, et Eugène Duthoit, chargé du secrétariat. Les démarches sont lentes et il est impossible d'ouvrir une Ecole à la fin de 1893, alors qu'en Belgique, dans les deux Universités d'Etat, le doctorat créé naguère par Léopold II est scindé en trois doctorats munis de leurs licences spécialisées en sciences administratives, sciences politiques et sciences sociales.

En 1894, Edmond Ory, qui a failli devenir doyen à la place de Vareilles-Sommières en 1893, fait une ultime intervention pour demander de donner un rôle primordial à l'étude des questions sociales dans la future Ecole. Puis Vareilles-Sommières agit auprès du prêtre-recteur Baunard et du haut clergé de la province de Cambrai, avant d'obtenir l'autorisation pontificale nécessaire pour créer une « Section » des sciences sociales et politiques, amorce d'une Ecole dans sa Faculté. Cette Section renforce l'influence de l'Ecole ouverte à Louvain, et les ultramontains ont besoin d'elle, puisque des anarchistes, des socialistes et des radicaux lancent à Bruxelles une Ecole libre et internationale d'enseignement supérieur, égale-

ment appelée Université nouvelle de Bruxelles, disposant d'une Faculté de droit qui délivre un diplôme libre de docteur en sciences politiques et administratives (5).

L'École lilloise joue un rôle considérable dans la formation de démocrates chrétiens aux conceptions corporatistes ; elle est un centre de fermentation d'éléments qui figureront dans le système idéologique des pétainistes et de fourniture de segments d'idées sociales et constitutionnelles qu'on retrouvera dans les mesures adoptées par les gaullistes. Le champ retenu pour analyser son fonctionnement est la période 1894-1925, qui commence lors d'un tournant opéré à la Faculté catholique de droit (6) et s'achève par le temps de son jubilé. Qui furent ses enseignants et intervenants ? Quelles furent les techniques pédagogiques libres qu'ils utilisèrent pour former leur élite politique et syndicale ? Comment y prépara-t-on un schéma de système politique ? La source principale des informations est le *Bulletin de l'Œuvre des Facultés catholiques de Lille*, devenu ensuite la revue *Les Facultés catholiques de Lille* (7) ; des travaux d'enseignants et intervenants, conservés à la bibliothèque centrale de l'Institut catholique de Lille, ont aussi été utilisés.

I. — LES ENSEIGNANTS ET LES INTERVENANTS

Les juristes de la Faculté catholique de droit donnent à leur École l'allure d'une Faculté des droits et sciences politiques à vocation pluridisciplinaire, temporairement intégrée dans leur établissement universitaire. Cette École dépend administrativement de leur Faculté ; elle est dirigée par un professeur de droit ; elle est d'abord confiée à Adrien Gand, derrière qui agit, en réalité, le doyen de la Faculté ; après le décès de Gand en 1897, l'avocat Louis Selosse lui succède, jusqu'à son accession au décanat de la Faculté en 1905, son

(5) V. AUCOC, *op. cit.* ; Emile BOUTMY, « De la place des sciences économiques et sociales dans l'enseignement supérieur. Rapport présenté au Congrès international de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur », *Annales de l'École libre des sciences politiques*, 1891, p. 25 à 44 (paru dans *Le Congrès international de l'enseignement supérieur et de l'enseignement secondaire en 1889*, Paris, Typographie Georges Chamerot, 1890, p. 91 à p. 121) ; HAUSER, *op. cit.*, p. 270, 280 et 281 ; УУТТЕБРОУСК, *op. cit.*, p. 209-210 ; Institut catholique de Lille, Faculté libre de droit, *Procès-verbaux des séances* - 18 novembre 1875, p. 178, 179, 183 à 187. V. aussi mon article *op. cit.*, p. 82 et 92.

(6) V. mon article *op. cit.*, p. 94.

(7) Les sigles B.O.F.C.L. et L.F.C.L. seront utilisés pour les désigner. Les historiens de l'Institut catholique de Lille sont très attachés à ce document (dans ce sens, v. Jean-Pierre RIBAUT, « Un miroir de la vie universitaire : la revue des Facultés catholiques de Lille (1879-1979) », *Ensemble*, décembre 1979, p. 251 et s.).

remplacement étant alors assuré par Eugène Duthoit (8). L'Ecole s'ouvre à la rentrée académique de novembre 1894, deux genres de cours étant prévus : des cours communs pour tous les étudiants et auditeurs, et des cours propres à une scolarité de deux ans ; les cours de la seconde année ne sont encore qu'une simple planification, car ils ne doivent être enseignés qu'à partir de 1895. La composition du corps enseignant donne un rôle primordial aux juristes, aidés par des théologiens et des littéraires.

L'Ecole doit servir de contrepois aux Facultés d'Etat de droit et des lettres de Lille, et permettre d'accélérer la lutte contre les gallicans et les protestants. Le dépouillement de la liste des cours imprimée dans le *Bulletin de l'Œuvre des Facultés catholiques de Lille* (9) permet d'avoir une vision d'ensemble sur les desseins politiques des créateurs de l'Ecole. Des cours communs sont confiés à 5 ecclésiastiques et 4 laïcs, les autres cours étant l'apanage des juristes, secondés par des personnalités qui n'enseignent pas habituellement à la Faculté catholique de droit.

Les ecclésiastiques sont tous liés au patronat corporatiste local. Deux chanoines d'envergure, travaillant à la Faculté de théologie catholique de Lille, agissent conjointement : Jules Didiot (1840-1903), doyen chargé d'un cours de sociologie sur « la constitution de la société et son fonctionnement », et Hippolyte Moureau (1851-1913), professeur responsable de leçons d'apologétique religieuse. Le patronat dispose surtout du concours du jésuite Paul Fristot, docteur en théologie catholique et en droit naturel, professeur à l'Ecole des hautes études industrielles des Facultés catholiques de Lille, qui doit présenter une « Explication des encycliques de Léon XIII sur le droit public et les questions ouvrières », et du théologien Georges de Pascal, conférencier de Léon Harmel (10), chargé de contre-carrer la morale laïque par un enseignement des « Principes de morale sociale ». Un professeur suppléant de la Faculté catholique des lettres de Lille, le prêtre Camille Looten (1855-1941) (11), docteur ès-lettres, spécialiste d'anglais, doit parler des grands publicistes de l'Angleterre et de l'Allemagne, à un moment où les rapports de l'Eglise catholique avec les anglicans et les luthériens refont surface

(8) André CAUDRON, « Un vivier de militants chrétiens : la Faculté libre de droit de Lille entre 1895 et 1914 », *Ensemble*, 1981, n° 1, p. 6. Pour Duthoit, qui commence une carrière de jeune enseignant au service du pape, l'Ecole est porteuse d'espoir, car il désire la création d'un « doctorat social » (V. mon article *op. cit.*, p. 94 et 99) dont la collation serait réservée à des professeurs d'universités catholiques ultramontaines.

(9) 1893-1894, p. 245-246.

(10) Pierre PIERRARD, *L'Eglise et les ouvriers en France (1840-1940)*, Paris, Hachette, 1984, p. 366 et 370.

(11) Il est l'oncle de Paul Hazard (1878-1944), qui fut professeur au Collège de France (V. H. PLATELLE, M.-C. GROSHENS et alii, *Les Pays du Nord. Nord-Pas-de-Calais. Cadre naturel, Histoire, Art, Littérature, Langue, Economie, Traditions populaires*, Paris, Christine Benneton Editeur, 1986, p. 237).

dans l'actualité (12). Deux laïcs sont déjà enseignants : Amédée de Margerie, doyen de la Faculté catholique des lettres (13), qui doit parler de l'histoire de la science politique, et Eugène Duthoit, chargé d'un cours de droit public comparé ; deux autres, venant de l'extérieur, sont aussi chargés de cours communs : Pierre de La Gorce (1846-1934), docteur en droit, antibonapartiste (14), ancien substitut à Saint-Omer (Pas-de-Calais) qui a démissionné pour ne pas devoir appliquer les décrets sur les congrégations religieuses en 1880 (15), et un avocat valenciennois, le comte Charles Thellier de Poncheville, qui fut député du Nord de 1885 à 1893 (16), qui doivent enseigner, respectivement, l'histoire contemporaine, et des leçons sur les accidents du travail et les caisses de retraite des ouvriers mineurs.

Les cours spécialisés sont confiés aux enseignants de la Faculté de droit, afin de leur permettre, par leur truchement, d'endoctriner les étudiants en leur présentant des thèmes politiques, dont certains

(12) Au XIX^e siècle, des ecclésiastiques anglicans rejoignent les catholiques ultramontains ; un converti célèbre, Henri-Edouard Manning (1808-1892), archidiacre anglican, refuse une charge de chapelain de la reine Victoria, rencontre Pie IX et abjure la foi anglicane ; il devient postérieurement archevêque catholique de Westminster à Londres. Partisan du *Home Rule* en Irlande, ancien ami de Gladstone, il fonde une congrégation baptisée « communauté des oblats de Saint-Charles » et crée un groupe de pression anti-marxiste, la « Ligue de la Croix » ; il appartient au camp d'Albert de Mun, Léon Harmel et Georges de Pascal, et soutient les syndicats mixtes. En 1888, il reçoit le prêtre Jules Lemire et son frère Achille Lemire, membre de la congrégation du Saint Esprit et du Saint Cœur de Marie ; en 1892, Jules Lemire fait paraître en France une biographie de Manning en regroupant des articles parus dans la *Revue de Lille*, avec le soutien du comte de Mun et celui, plus réservé, du recteur Baunard. Parmi les militants pour la cause des conversions d'anglicans, on trouve un évêque de Metz, Paul-Georges-Marie Dupont des Loges (1804-1886), qui a des démêlés avec les autorités luthériennes après l'annexion de l'Alsace et de la Lorraine à l'Empire allemand ; d'ailleurs, l'empereur Guillaume II est évêque suprême de l'Eglise luthérienne de l'ancienne Prusse, et va le rester jusqu'en 1918. De plus, le souvenir du *kulturkampf* de Bismarck demeure très vif. Enfin, une concurrence internationale oppose des corporatistes anglicans à leurs homologues catholiques français et britanniques (V. Guy BEDOUELLE, *L'Eglise d'Angleterre et la société politique contemporaine*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1968, p. 245 et s. ; Georges CASALIS, *Luther et l'Eglise confessante*, Paris, Ed. du Seuil, 1962, p. 160 ; Abbé H. HEMMER, *Vie du Cardinal Manning*, Paris, P. Lethielleux, 1898 ; Abbé Félix KLEIN, *L'évêque de Metz. Vie de Mgr Dupont des Loges 1804-1886*, Paris, Librairie Ch. Pous-sielgue, 1899, p. 88 et s. ; Jules LEMIRE, *Le Cardinal Manning et son action sociale*, Paris, Librairie Victor Lecoffre, 2^e éd., 1894 ; Victor DE MAROLLES, *Le Cardinal Manning*, Paris, Librairie des Saints-Pères, 1906).

(13) Il partage avec Vareilles-Sommières le sentiment de nostalgie pour le retour d'un roi (V. Alain BONAFOUS, « Les royalistes du Nord et le ralliement », *Revue du Nord*, 1965, p. 42-43).

(14) C'est ce qui ressort de la lecture de son *Histoire du Second Empire*, dont les deux premiers tomes ont fait l'objet d'un dépôt au ministère de l'intérieur en 1894 (V. la 1^{re} éd., parue à Paris à la Librairie Plon en 1929). Il critique aussi les idées du comte de Chambord, et parle de « mysticisme » à leur sujet (T. 2, p. 99 et s.).

(15) C'est ce qui lui vaut d'être choisi personnellement par Vareilles-Sommières pour venir enseigner à la Section des sciences sociales et politiques. V. Institut catholique de Lille, Faculté libre de droit, *op. cit.*, p. 179 (Séance du 4 juillet 1893), et *Grand Larousse Encyclopédique*, t. 6, Paris, Librairie Larousse, 1962, non paginé.

(16) Il est décédé en 1915. V. Eugène DUTHOIT, « M. le comte Charles Thellier de Poncheville », *Bulletin de Guerre des Facultés catholiques de Lille*, 1915-1917, p. 128 à p. 130.

ont fait l'objet de publications. Des questions de droit civil sont confiées à Vareilles-Sommières, Lamache et Delachenal ; les institutions commerciales doivent être présentées par Trolley de Prévaux, Louis Sellose devant y ajouter l'étude des grandes unions internationales ; Rothe doit expliquer sa conception corporatiste du droit naturel, secondé par l'avocat parisien Paul Hubert-Valleroux, docteur en droit marqué par les idées du médecin Buchez (17) ; Béchaux, devenu docteur ès sciences politiques et sociales de l'Université de Louvain (18), va pouvoir combattre le socialisme en commentant l'économie politique, la législation financière, ainsi que « Les revendications ouvrières et le régime du travail » ; des thèmes de droit public sont confiés à Grousseau, qui doit notamment faire des cours anti-libéraux sur « Le gouvernement démocratique et les réformes nécessaires » et la législation des cultes ; Adrien Gand, ancien magistrat, est désigné pour aborder des thèmes de droit pénal et la législation de la presse, en étant associé à Eugène Tavernier, rédacteur du journal royaliste *l'Univers* soutenu par le journal du Vatican *Osservatore Romano* (19) : le but de leurs interventions est d'aider le prêtre Henri Masquelier (1856-1936), directeur du journal catholique lillois *La Croix du Nord*, complément du journal royaliste *La Vraie France* et imitation locale du journal parisien antisémite des religieux assomptionnistes *La Croix* (20). Enfin, le chanoine Pillet, professeur aux Facultés de droit et de théologie catholique, doit expliquer des « Notions de droit canon ».

Face à ce catalogue, les pouvoirs publics républicains, alarmés, vont rapidement réagir, et, prétextant la nécessité de faciliter l'obtention d'un doctorat dont la possession permet de limiter la durée du service militaire, ils créent un diplôme officiel : par un décret du 30 avril 1895, le doctorat en droit est scindé en deux branches, une pour les sciences juridiques, une pour les sciences politiques et

(17) Hubert-Valleroux est l'oncle de Robert Havard de la Montagne (1877-1963), fils d'Oscar Havard de la Montagne qui fut secrétaire de Veuillot, collaborateur du *Monde* et du *Français* ; partisan de l'Action française, Robert Havard de la Montagne va diriger le journal royaliste *Le Nord patriote*, qui paraît en janvier 1910 (V. Jean GAUMONT, *Histoire générale de la coopération en France. Les idées et les faits. Les hommes et les œuvres*, t. 2, *Formation et développement de l'institution coopérative moderne*, Paris, Fédération nationale des coopératives de consommation, 1923, p. 78, 158 — note 14 —, 629 ; Jean-Marie MAYEUR, *Un prêtre démocrate : l'abbé Lemire 1853-1928*, Paris, Casterman, 1968, p. 194 et 397).

(18) B.O.F.C.L., 1893-1894, p. 79.

(19) *Ibid.*, 1895-1896, p. 160 et s.

(20) Paul DROULERS, *Politique sociale et christianisme. Le Père Desbuquois et l'Action populaire. Débuts, Syndicalisme et intégristes (1903-1918)*, Paris, Les Editions ouvrières, 1968, note 50, p. 61 ; Paul FERON-VRAU, *Quarante ans d'Action catholique (1873-1912)*, Paris, Maison de la Bonne Presse, s.d., p. 81 ; A. LATREILLE, R. RÉMOND, *Histoire du catholicisme en France*, 3, *La période contemporaine*, Paris, Ed. Spes, 1962, p. 493-494 ; Maurice MONTCLARD, *Conscience religieuse et démocratie. La deuxième démocratie chrétienne en France, 1891-1902*, Paris, Ed. du Seuil, 1965, p. 136 ; Pierre PIERRARD, *Lille et les lillois. Essai d'histoire collective contemporaine (de 1815 à nos jours)*, Paris, Bloud et Gay, 1967, p. 208 ; Léon POLIAKOV, *Histoire de l'antisémitisme*, t. 2, *L'Age de la Science*, Paris, Calmann-Lévy, 1981, p. 292-293.

économiques (21). Vareilles-Sommières, qui n'aime guère être éventuellement victime d'un remue-ménage, récupère au mieux cette situation délicate en présentant l'École comme la vraie source de cette mesure (22), dans un élan où joue le séparatisme régional (23) ; l'École est conservée, avec ses cours libres, et des cours et conférences de doctorat sont joints à ceux de la Faculté de droit, en vue de préparer les aspirants à l'obtention du nouveau doctorat, deux licenciés s'engageant dans cette voie à partir de 1896 (24) sous la conduite de Vareilles-Sommières, Rothe, Duthoit, Béchaux, Grousseau et Selosse.

Dorénavant, l'École va se muer en centre de conférences. A partir de 1896-1897, la scolarité dure pendant trois ans ; le vocabulaire se précise : on parle désormais de « cours généraux » et « cours spéciaux ». Vareilles-Sommières cesse d'apporter son concours à l'enseignement. Les cours spéciaux concernent les thèmes généraux choisis dès 1894, mais, en réalité, une tendance très nette se dégage : la présentation d'études monographiques portant sur des sujets de l'actualité politique, pour favoriser la fusion des courants contradictoires. En 1908, le doyen Selosse annonce l'établissement, par Duthoit, d'un plan des études monographiques : désormais, les conférences, constituant l'essentiel des cours spéciaux, sont regroupées autour d'un sujet commun, les détails étant analysés par des conférenciers aux origines géographiques variées (25). Jusque-là, l'École accueille de multiples personnalités dans son corps enseignant (26). Certains intervenants ne parlent que pendant très peu de temps. Les noms relevés dans le *Bulletin de l'Œuvre des Facultés catholiques de Lille* font apparaître la diversité du recrutement des orateurs.

La Faculté de droit fournit des enseignants : le provençal Adéodat Boissard (1870-1938), spécialiste d'économie sociale (27) ; Maurice Vanlaer, fils de l'enseignant juriste Emile Vanlaer ; Henri-Constant Grousseau, député de Tourcoing ; l'avocat Fernand Payen, licencié ès-lettres, qui fut secrétaire d'Albert de Mun ; Alexandre Fleurquin et André Fournier, docteurs ès-sciences politiques. Le

(21) HAUSER, *op. cit.*, p. 145-146 ; Jean IMBERT, « Passé, présent et avenir du doctorat en droit en France », *Annales d'Histoire des Facultés de droit*, 1984, n° 1, p. 25, et *Droit et Economie*, n° 46, mars 1984, p. 9-10 ; Philippe RÉMY, « Le rôle de l'exégèse dans l'enseignement du droit au XIX^e siècle », *Annales d'Histoire des Facultés de Droit et de la Science juridique*, 1985, n° 2, « Les méthodes de l'enseignement du droit », p. 95.

(22) Il affirme qu'on a parlé de l'École au Sénat (V. « Rapport de M. le comte de Vareilles-Sommières, Doyen de la Faculté de Droit », *B.O.F.C.L.*, 1895-1896, p. 33-34).

(23) Il invoque « La vieille Flandre catholique, pays classique de la liberté, terre nourricière de toutes les énergies » (*Ibid.*, p. 36).

(24) Vareilles-Sommières lance alors une publicité pour l'École (V. « Rapport de M. de Vareilles-Sommières, Doyen de la Faculté de Droit », *B.O.F.C.L.*, 1896-1897, p. 58).

(25) « Discours de M. Selosse, doyen », *L.F.C.L.*, 1908, p. 207.

(26) V. les rapports de Vareilles-Sommières dans le *B.O.F.C.L.*, 1892-1893, p. 24, 1897-1898, p. 55, 1898-1899, p. 48, 1900-1901, p. 54, 1901-1902, p. 35, 1903-1904, p. 66.

(27) PIERRARD, *L'Eglise et les ouvriers...*, *op. cit.*, p. 376.

prêtre Leuridan, bibliothécaire des Facultés catholiques de Lille, est joint à l'équipe. On y attache aussi Delcourt-Haillot, ancien étudiant de ces Facultés qui encadre le milieu ouvrier valenciennois, et l'avocat lillois Louis Théry. On fait venir Henry-Denis Cochin (1854-1926), licencié en droit et ès-lettres, député de Dunkerque (28), Dehau, conseiller général du Nord, le baron Henry Dard (1876-1910), ancien élève qui va parvenir à la députation et au majorat d'Aire-sur-la-Lys (Pas-de-Calais). S'y ajoutent un professeur suppléant de la Faculté catholique des lettres de Lille, l'archiviste-paléographe Guillaume, et De Coussemaker, sorti de l'École des Chartes. Les Facultés catholiques d'Angers envoient René Bazin (1853-1932), romancier social, alors professeur de droit criminel, et celles de Lyon envoient le juriste Ravier du Magny. De celles de Paris vont venir le prêtre Alfred Baudrillart (1859-1942), théologien et littéraire, l'économiste Gustave-Louis-Edouard de Lamarzelle (1852-1929), sénateur du Morbihan de 1894 à 1924, les juristes Paul-Emile Bureau (1865-1923), républicain attaché à l'abbé de Tourville, dissident de l'École de Le Play, Jacques Henry Taudière, administrativiste, et Lepelletier (29). L'École libre des sciences politiques de Paris est représentée par son futur directeur Anatole Leroy-Beaulieu (1842-1912), le Collège libre des sciences sociales de Paris l'étant pas Max Turmann, docteur en droit, journaliste du *Monde* (30). Le tableau est complété par des hommes éminents du monde catholique : Joseph Bon, docteur en droit, ancien rédacteur en chef de *La Vraie France* ; l'avocat parisien Jules Bonjean, docteur en droit, fils d'un magistrat fusillé par les communards en 1871 (31), et un de ses familiers, Etienne Lamy (1845-1919), ancien député du Jura de 1871 à 1881, chef des catholiques ralliés à la république, directeur du *Correspondant* (32) ; l'avocat lyonnais Louis Durand, soutien des caisses rurales ; Louis Milcent, venu des cercles catholiques d'ouvriers, secrétaire général de l'Union des syndicats agricoles ; l'avocat vendéen Henri Bazire (1873-1919), docteur en droit, formé par les jésuites poitevins, ancien président de la Conférence Olivaint, président de l'Association catholique de la jeunesse française de 1899 à 1904 ; Henri Savatier, directeur de la revue *L'Association catholique* ; Georges Fonsegrive (1852-1917), directeur de *La Quinzaine* ; Albert de

(28) Yves-Marie HILAIRE, « Le pape de la paix contesté », in Gérard CHOLVY, Yves-Marie HILAIRE, *Histoire religieuse de la France contemporaine 1880/1930*, Toulouse, Ed. Privat, 1986, p. 253.

(29) DROULERS, *op. cit.*, p. 81 ; Georges HOOG, *Histoire du catholicisme social en France 1871-1931*, Paris, Ed. Domat Montchrestien, 1946, note 3, p. 218 ; MAYEUR, *op. cit.*, note 19, p. 200 ; Mgr PÉCHENARD, *L'Institut catholique de Paris 1875-1901*, Paris, Librairie Vve Ch. Poussielgue, 1902, p. 146-147 ; Pierre PIERRARD, *Les laïcs dans l'Eglise de France (XIX^e-XX^e siècle)*, Paris, Les Editions ouvrières, 1988, p. 154.

(30) MAYEUR, *op. cit.*, p. 145 ; PIERRARD, *Les laïcs...*, *op. cit.*, p. 154 ; RAIN, *op. cit.*, p. 45.

(31) PIERRARD, *L'Eglise et les ouvriers...*, *op. cit.*, p. 262 ; *Histoire de France contemporaine. De 1871 à 1913*, Paris, Larousse, 1916, p. 28-29.

(32) Pierre PIERRARD, *Dictionnaire de la troisième République*, Paris, Larousse, 1968, p. 155.

L'apparent, membre de l'Institut de France, fondateur du Syndicat de l'enseignement libre secondaire et supérieur en 1902 (33) ; Charles Brun, agrégé d'histoire, secrétaire général de la Fédération régionaliste française ; l'agrégé René Pinon (1870-1958), collaborateur de la *Revue des Deux Mondes* ; Albert Rivière, secrétaire général de la Société des prisons ; le chambordiste Le Cour Grandmaison, sénateur de la Loire inférieure (34) ; le sénateur De Blois, le comte de Boissieu, le marquis de Nadaillac et le vicomte de Meaux. Le Musée social de Paris y est représenté par son directeur Léon de Seilhac et par son bibliothécaire Etienne Martin Saint-Léon. Une ouverture est pratiquée sur des pays voisins de la France ; des interventions sont faites par Nolens, qui parle du mouvement social en Hollande, par Victor Brants, professeur à l'Université de Louvain, par l'ingénieur gantois Arthur Verhaegen (1847-1917) qui préside la Ligue démocratique belge (35), et par un italien, dom Vercesi, rédacteur de l'*Osservatore catholico* venu présenter le mouvement social en Italie.

Après la première guerre mondiale, on réorganise hâtivement un ensemble de cours ; le besoin de personnel contraint de joindre aux docteurs des simples licenciés ou diplômés d'enseignement supérieur non préparés pour ce genre de travail. Au début, on ne fait que des études monographiques. Les enseignants sont laïcs ou ecclésiastiques. On voit dans les listes de cours ces noms : César Chabrun, docteur en sciences juridiques et en sciences politiques et économiques, licencié ès-lettres (en histoire), ancien chargé de cours de droit romain à la Faculté de droit de Dijon et ancien chargé de conférences à celle de Paris, ancien secrétaire de la conférence des avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation (36) ; Rothe, Maurice Gand (37), Maurice Vanlaer ; Paul Verschave, spécialiste de droit administratif (38) et des questions néerlandaises ; Eugène Duthoit ; Paul Boyaval, docteur en droit et avocat ; Cau, licencié ès-sciences, diplômé d'école supérieure de commerce, qui participe à l'enseignement de l'Ecole des hautes études industrielles et commerciales des Facultés catholiques de Lille. Trois ecclésiastiques font des leçons : Emile Lesne (1870-1947), agrégé d'histoire, diplômé de l'Ecole des hautes études, docteur ès-lettres, recteur des Facultés catholiques lilloises de 1919 à 1940 ; Auguste Leman (1879-1945), docteur ès-lettres, professeur d'histoire à la Faculté catholique des

(33) PIERRARD, *Les laïcs...*, *op. cit.*, p. 109, 115, 127, 128, 149, 151, 162, et *L'Eglise et les ouvriers...*, *op. cit.*, p. 269, 367, 383.

(34) ROLLET, *op. cit.*, p. 479.

(35) Il est le successeur de Helleputte. Il est le beau-fils du sénateur démocrate chrétien belge Lammens (V. REZSOHAZY, *op. cit.*, p. 107, 110, et note 5, p. 125). Il soutient les syndicats mixtes et les chambres corporatives (*Ibid.*, p. 110 à 113, et 193).

(36) *L.F.C.L.*, 1912, p. 110 et 131. Il est le successeur de Claude Arthaud.

(37) Fils d'Adrien Gand et père de l'évêque qui succéda au cardinal-prêtre Liénart à Lille.

(38) « M. Paul VERSCHAVE. Allocution prononcée à ses funérailles par M. le Professeur CHOTEAU, Doyen de la Faculté libre de Droit », *L.F.C.L.*, 1948, p. 19-20.

Lettres de Lille ; Pierre Tiberghien (1880-1963), licencié en sciences bibliques, docteur en théologie catholique, professeur à la Faculté de théologie catholique de Lille (39), représentant du patronat du textile de Tourcoing (40).

A partir de 1920, la liste des noms s'allonge ; l'orientation bourgeoise des cours s'amplifie : on relève, dans les programmes, des cours communs avec les élèves de l'Ecole des hautes études commerciales. D'autres ecclésiastiques travaillent à l'Ecole des sciences sociales et politiques, dont le corps enseignant n'est pas intégralement laïcisé : le prêtre Peter, docteur ès-lettres, spécialisé dans l'histoire économique et sociale, puis dans celle du commerce ; le prêtre Baeckeroot, licencié ès-lettres (en histoire) et ès-sciences naturelles, diplômé d'études supérieures ; le prêtre Albert Muller, docteur ès-sciences politiques et sociales, professeur de l'Ecole supérieure des sciences commerciales, financières et consulaires d'Anvers en Belgique ; deux chanoines, Dutoit, secrétaire général des Facultés catholiques, et Eugène Thamiry, doyen de la Faculté de théologie catholique de Lille (41) ; le prêtre Huguency, canoniste et théologien, successeur de Rothe ; le jésuite Achille Danset, fils d'un industriel d'Armentières (Nord) qui a travaillé avec son père avant d'entrer au noviciat (42) et enseigne l'économie sociale ; le dominicain Joseph Delos (1891-1974), ancien étudiant en droit et lettres des Facultés catholiques de Lille, spécialiste de droit naturel (43) ; le prêtre Gaston Delépine (1878-1963), professeur de géologie à la Faculté catholique des sciences de Lille (44), chargé d'un cours sans rapport avec sa spécialité : la « géographie politique de l'Europe nouvelle ». Ils sont secondés par des orateurs aux niveaux culturels diversifiés ; certains vont jouer un rôle important dans les débats

(39) « Discours prononcé à ses funérailles, par M. le Chanoine P. Glorieux, Doyen de la Faculté de Théologie » (pour Leman), *L.F.C.L.*, 1945, p. 11 et s. ; « Allocution de M. l'Abbé Fauquembergue Doyen d'Oisy-le-Verger », in « Funérailles de Monseigneur Lesne à Oisy-le-Verger », *ibid.*, 1947, p. 14 et s. ; « A la mémoire de Monseigneur Pierre Tiberghien (1880-1963) Prélat de Sa Sainteté », *ibid.*, 1963, p. 511 et s.

(40) Son frère François Tiberghien-Dhalluin, industriel tourquennois, docteur en droit, ancien étudiant des Facultés catholiques lilloises, est ami de Duthoit et corporatiste (« M. François TIBERGHEN » (avec un discours de Duthoit), *L.F.C.L.*, 1912, p. 46 à 48).

(41) Il enseigne les « Questions d'économie sociale dans leurs relations avec la théologie morale ».

(42) DROULERS, *op. cit.*, p. 162.

(43) Il est aussi spécialiste de droit international public, sociologue et ami de Jacques Maritain pendant sa carrière (« Un maître : le Père Delos », *Ensemble*, 1974, n° 1, p. 33).

(44) Aux Facultés catholiques, il a une carrière brillante. Il enseigne, comme maître de conférences, puis chargé d'enseignement, aux Facultés des sciences et des lettres, tout en dirigeant le séminaire académique ; en 1911, il devient professeur titulaire de géologie quand il obtient le doctorat ès-sciences ; il est doyen de la Faculté catholique des sciences de 1923 à 1926, puis de 1936 à 1940, avant d'accéder au rectorat catholique, qu'il occupe jusqu'en 1948. Il est ami de Teilhard de Chardin (« Mgr Gaston Delépine (1878-1963) », *L.F.C.L.*, 1963, p. 165 et s. ; « Monseigneur Gaston Delépine (1878-1963) Membre de l'Institut, Recteur honoraire des Facultés catholiques de Lille », *Ibid.*, p. 371 et s.).

qui secouent le patronat local au moment de la montée du fascisme en Europe ; parmi les nouveaux arrivants de cette époque, on trouve : Pierre Bayart (1882-1968), fils d'industriel (45) ; l'historien Vandenhoute, licencié ès-lettres et de langue russe ; Potencier, licencié en droit ; Damez, secrétaire général de la Fédération industrielle et commerciale de Roubaix-Tourcoing, qui assiste Maurice Vanlaer (46) ; Pierre Deffontaines, agrégé d'histoire, maître de conférences de géographie à la Faculté catholique des Lettres de Lille. Quatre hommes vont devenir très influents dans le monde politique de la deuxième moitié du xx^e siècle : Marcel Prélot (1898-1972), docteur ès-sciences politiques, alors simple chargé de cours à la Faculté de droit (47) ; François de Menthon (1900-1984) (48), Adolphe Choteau et Joseph Danel (49). Le médecin Louis Martin va être chargé d'un cours de méthodologie et enquêtes sociales.

Ce corps enseignant marqué par la trop grande rotation d'une partie de ses membres, utilise des méthodes pédagogiques libres, très proches de celles de la Faculté catholique de droit dont dépend l'École, afin de socialiser les étudiants et les auditeurs.

II. — LES METHODES PEDAGOGIQUES LIBRES

Dès le début, les enseignants forment les étudiants en leur faisant rédiger des dissertations et des monographies sur des thèmes de droit public, d'économie politique, de droit comparé. Mais, fidèles à la méthode sociologique de Le Play, les fondateurs de l'École prévoient le déroulement d'enquêtes sociales. Soucieux d'intégrer leurs élèves dans le monde fermé des corporatistes locaux, ils veulent l'organisation d' « excursions industrielles » dans la région ; un aperçu de leur contenu est décelable dans le déroulement de trois excursions ayant eu lieu au début du xx^e siècle, sous les auspices de Duthoit et de Maurice Gand ; ils envoient d'abord leurs étudiants à Roubaix, ville de prédilection des problèmes sociaux, dans l'usine des Etablissements Alfred Motte et Cie, pour voir les ouvriers au

(45) Son père Henri Bayart-Dubar présida l'Association catholique des patrons du Nord (DROULERS, *op. cit.*, note 24, p. 241 ; « M. Pierre Bayart (1882-1968) professeur honoraire à la Faculté de Droit », *L.F.C.L.*, 1968, p. 189 à 191).

(46) Ils enseignent la vie économique dans la région du Nord de la France.

(47) Il sera membre de l'assemblée consultative d'Alger en 1943, directeur de l'instruction publique en Alsace et en Moselle, recteur de l'académie de Strasbourg en 1944 (V. André BALLET, « Mort de M. Marcel Prélot, ancien sénateur du Doubs », *Le Monde* du 28 décembre 1972).

(48) Il sera commissaire à la justice des gaullistes en Afrique du Nord à la fin de la deuxième guerre mondiale (Peter Novick, *L'épuration française 1944-1949*, Ed. Balland, 1985, p. 100).

(49) V. mon article « Un juriste lillois contre-révolutionnaire : Tancrède Rothe et la politique », *Revue d'Histoire des Facultés de Droit et de la Science juridique*, 1988, n° 7, « Les facultés de droit dans les révolutions françaises I », p. 149.

travail, puis dans la boulangerie coopérative de Duquenne, appelée l'Union ; ensuite, ils se déplacent jusqu'aux forges et aciéries de Denain et d'Anzin, pour appréhender sur le terrain ce que sont les conditions de travail dans une grande industrie, sous la conduite d'Albert Dupont, chef du contentieux de l'entreprise, ancien étudiant des Facultés catholiques lilloises ; le voyage s'achève près de Lille, par un passage à la prison cellulaire de Loos, où le directeur Souriaux montre comment vivent des prisonniers (50), à une époque où l'on emprisonne des ouvriers et meneurs lors des grandes manifestations et où le droit pénal sert à protéger l'Etat dirigé par des bourgeois.

Une technique amplement utilisée par les juristes est introduite dans la pédagogie de l'Ecole : pour stimuler les étudiants, des concours peuvent être ouverts. Les lauréats obtiennent des récompenses : on offre une médaille, et les plus méritants reçoivent une bourse d'études de 300 francs pour faire un voyage, au terme duquel ils présentent un rapport ; les travaux des étudiants peuvent être couronnés par une publication dans la *Revue de Lille* (51), jouant un rôle d'annales universitaires des Facultés catholiques. Des sujets mis au concours sont orientés contre l'Etat républicain laïque, le syndicalisme pluraliste, et, avant 1914, contre l'Empire allemand ; on y fait de la propagande pour le rétablissement des provinces d'Ancien Régime en France (52). Les résultats des concours sont publiés dans la revue des Facultés catholiques (53).

A la fin du XIX^e siècle, deux étudiants futurs enseignants, Henry Dard et Maurice Gand, se livrent une vive concurrence pour obtenir la première place. Dard profite d'ailleurs de la récompense qu'on lui offre en 1896 pour se rendre au Canada et en apporter une technique d'encadrement rapproché des étudiants qu'il arrive à faire insérer dans la pédagogie : l'institution de travaux pratiques de parlementarisme, dans une conférence d'abord baptisée « Parlement Freppel » ; des étudiants, surveillés par Duthoit, y jouent des rôles de président du conseil, de ministres, de parlementaires, de questeurs ; ils lancent des débats au cours de séances d'apprentissage qui finissent par tourner au chahut, et Duthoit les remplace alors par d'autres, appelées « Cercle d'études de droit public », en 1900, pour récupérer son autorité professorale. Béchaux anime un « Cercle d'études économiques » où se déroule une conférence pratique d'économie politique (54).

(50) M. V., « Excursion de la Section des Sciences sociales et politiques », *L.F.C.L.*, 1906, p. 46-47.

(51) Elle paraît mensuellement de 1889 à 1913 (MONTUCLARD, *op. cit.*, p. 249).

(52) « Rapport de M. le comte de Vareilles-Sommières, Doyen de la Faculté de Droit », *B.O.F.C.L.*, 1895-1896, p. 30-31 ; « Rapport de M. de Vareilles-Sommières, Doyen de la Faculté de Droit », *ibid.*, 1896-1897, p. 62-63.

(53) *B.O.F.C.L.* et *L.F.C.L.*

(54) CAUDRON, *op. cit.*, p. 5 ; J. LAMOOT, *Eugène Duthoit, président des Semaines sociales de France, doyen de la Faculté libre de droit de Lille*, Paris, Ed. Spes, 1955, p. 36-37.

Avant 1914, l'École participe aux grands tumultes philosophiques, en ajoutant à ses méthodes de socialisation une forme d'acculturation religieuse, diffusée sous couvert d'une Section d'anthropologie et de biologie, où, en réalité, des ecclésiastiques, des médecins, des gens de sciences, spécialisés dans l'action psychologique et la pratique de la persuasion clandestine, vont lutter contre les doctrines non reconnues par le pape et le haut clergé : l'agnosticisme, le transformisme, le positivisme, et, plus précisément, contre le courant lancé par le neurologue révolutionnaire Paul Broca (1826-1880), fondateur de la Société de la libre pensée et de la Société d'anthropologie, admirateur du médecin histologue Charles Robin (1821-1885), rationaliste et anticlérical (55) ; ce comportement suit la ligne tracée par le concile du Vatican en 1870 (56) et se trouve en conformité avec le spiritualisme fanatique de Philibert Vrau (57), cofondateur des Facultés catholiques de Lille. L'endoctrinement des jeunes garçons des familles bourgeoises catholiques apparaît d'autant plus indispensable dans le Nord que les indigents, gagnés par l'indifférence vis-à-vis des dogmes dans un monde où le recours aux guérisseurs et rebouteux est encore fréquent, considèrent que le catholicisme est manié par les riches qui veulent leur faire croire que leur vie pénible sera compensée par une autre vie meilleure dans un au-delà ; leur goût pour la sorcellerie et les remèdes thaumaturges mettent le clergé et le patronat paternaliste dans l'embarras ; le clergé, renouant avec des habitudes médiévales et des attitudes anti-calvinistes du XVII^e siècle, maintient farouchement le culte de Marie mère de Jésus, et utilise maintes prières, des pèlerinages et processions (58). Avant la création de l'École des sciences sociales et politiques, un courant médical, représenté par le médecin Henri Desplats (1843-1912), clinicien enseignant à la Faculté catholique de médecine de Lille (59), soutient le mesmérisme (60), rattachant l'esprit de l'œuvre d'Ozanam,

(55) Docteur Pierre MAURIAC, *Libre Histoire de la Médecine française des origines à nos jours*, Paris, Librairie Stock, 1956, p. 143 et s. Robin dédaignait la bactériologie ; il se rangeait parmi les partisans de la génération spontanée et contre Louis Pasteur.

(56) Il condamne le panthéisme, le naturalisme, le rationalisme (Mgr BESSON, *Vie du Cardinal de Bonnechose archevêque de Rouen*, Paris, Retaux-Bray, 1887, t. 2, p. 123).

(57) Vrau s'est intéressé au magnétisme, au somnambulisme, et a cru à l'existence du phénomène parapsychologique des tables tournantes (Mgr BAUNARD, *Philibert Vrau et les œuvres de Lille 1829-1905*, Paris, Maison de la Bonne Presse et Librairie Vve Ch. Poussielgue, p. 23 et s. ; Pierre PIERRARD, *La vie ouvrière à Lille sous le Second Empire*, Paris, Bloud et Gay, 1965, p. 412).

(58) *Histoire de la Vallée de la Marque de Mons-en-Pévèle au cœur de la métropole lilloise*, dir. Paul Delsalle, Dunkerque, Westhoek, Ed. des Beffrois, Westhoek Editions, 1986, p. 109-110 ; Pierre PIERRARD, *La vie quotidienne dans le Nord au XIX^e siècle*. Artois-Flandre-Hainaut-Picardie, Paris, Librairie Hachette, 1976, p. 204, 225 et s.

(59) « M. le Docteur H. Desplats 1843-1912 », *L.F.C.L.*, 1913, p. 1 et s.

(60) Doctrine, actuellement contestée, du médecin viennois Mesmer (1734-1815), adepte du newtonisme, théoricien du « magnétisme animal » fondé sur l'existence d'un fluide magnétique sans aimants, fondateur d'une clinique « magnétique » avec un jésuite astronome ; à Paris, il est condamné par la Faculté de médecine et l'Académie des sciences, mais soutenu par la reine Marie-Antoinette. Victor Hugo a été mesmérisme (V. Robert DARNTON, *La fin des lumières. Le mesmérisme et la Révolution*, Paris, Lib. académique Perrin, 1984, p. 54, 56, 64, 65, 151, 169, et MAURIAC, *op. cit.*, p. 88-89).

maître à penser des Facultés catholiques, à une croyance simpliste (61). A Lille, les universitaires catholiques restent fidèles à Louis Pasteur (62) et luttent contre le darwinisme.

C'est dans ce contexte qu'est créée, en 1895, une « annexe à la Section des sciences sociales et politiques », qui devient la Section d'anthropologie et de biologie, présidée par le chirurgien lillois Henri Duret (1852-1923), enseignant de la Faculté catholique de médecine et de pharmacie, ami de Rothe (63) ; au début du xx^e siècle, on l'appelle aussi « Conférence d'anthropologie et de biologie » (64). Des médecins confrères de Duret et de Desplats viennent y faire des conférences : le microbiologiste Lemièrre (1860-1933) (65), l'anatomiste Charles Eugène Rogie (1850-1935) (66), le pathologiste Hubert Lavrand (67), le clinicien Agile Delassus (68), l'histologiste Toison, le pathologiste Bosquier, le médecin et zoologiste Stéphane Van Oye (1855-1932) (69), le médecin roubaisien Alexandre Faidherbe (70), le radiologiste Maurice D'Halluin (1877-1947) qui est physiologiste et biologiste des Facultés catholiques de Lille (71). Le médecin Paul Joire, professeur à l'Institut psycho-physiologique de Paris, président de la Société universelle d'études psychiques (72), intervient lui aussi. Des ecclésiastiques épaulent ces médecins : les théologiens Eugène Pannier (73), Arthur Chollet, Hector Quilliet, Louis Salembier

(61) Desplats présente ses idées dans un article sur « Le passé, le présent et l'avenir du magnétisme animal » en 1882 dans la *Revue des Questions scientifiques* (Bruxelles, Alfred Vromant). Il a connu le médecin Charles Ozanam, frère de Frederic Ozanam, avec qui il a combattu pour Pie IX dans les Etats pontificaux ; par lui, il a connu Charles Thellier de Poncheville à la fin du Second Empire (DUTHOIT, « M. le comte... », *op. cit.*, p. 128-129 ; Albert FLORY, *Le docteur Charles Ozanam*, Paris, Maison de la Bonne Presse, 1944, p. 101, 102, 105, 121 et s.).

(62) Doyen catholique de la première Faculté d'Etat des sciences de Lille à partir de 1854 (Pierre PIERRARD, *Lille et les lillois...*, *op. cit.*, p. 152).

(63) E. LESNE, « M. le Docteur Duret Chevalier de la Légion d'Honneur », *L.F.C.L.*, 1923, p. 201 et s. ; « Le Docteur Henri Duret. Sa mort. Ses funérailles », *ibid.*, p. 241 et s. ; v. aussi *B.O.F.C.L.*, 1902-1903, p. 341.

(64) *L.F.C.L.*, 1909, p. 153.

(65) « Discours de M. le Docteur Baltus », *L.F.C.L.*, 1933, p. 293 et s.

(66) E. LESNE, « Le Professeur Charles Rogie », *Ibid.*, 1935, p. 143, et « Discours du Professeur Billet Doyen de la Faculté libre de Médecine et de Pharmacie », *ibid.*, p. 144 et s.

(67) « Le Docteur Hubert Lavrand », *Ibid.*, 1939, p. 137.

(68) Mort en septembre 1940 (« Memento de nos défunts sept. 1938 - nov. 1944 », *ibid.*, 1945, p. 9 ; « La vie de la Faculté catholique de Médecine au cours des années 1939-1944 », *Ibid.*, p. 28).

(69) « Discours prononcé par M. le Chanoine Liévin Doyen de la Faculté libre des Sciences, aux Funérailles de M. le Professeur Van Oye », *Ibid.*, 1932, p. 40 à 42.

(70) Fils d'un instituteur lié au syndicat mixte de l'industrie roubaisienne et à la formation pédagogique des jeunes enfants (V. ses œuvres conservées à l'Institut catholique de Lille).

(71) « Discours prononcé à ses funérailles par le Docteur Langeron, Doyen de la Faculté de Médecine », *L.F.C.L.*, 1947, p. 3 et s.

(72) En 1909 paraît son étude des médiums et de leurs pouvoirs, intitulée *Les phénomènes psychiques et supernormaux (Leur observation Leur expérimentation)* (Paris, Vigot Frères, Ed.), à l'aube d'un siècle où va triompher le pouvoir des médias sur les foules.

(73) E. LESNE, « Monsieur le Chanoine Pannier », *L.F.C.L.*, 1937, p. 129-131 ; « Discours de M. le Doyen Pirot », *Ibid.*, p. 132-133.

et Moureau ; le jésuite Fristot ; les scientifiques Nicolas Boulay, Emilien Bourgeat (74) et Gaston Delépine ; les littéraires Rambure et Dubrulle, le prêtre Dutouquet. L'ingénieur Aimé-Marie-Joseph Witz (1848-1926), spécialiste de physique médicale (75), se joint à l'équipe, dans laquelle on trouve aussi l'avocat Louis Théry et un ancien gouverneur des colonies, Paul Mimande, vicomte de La Loyère.

Si, au départ, les conférenciers se voient confier des vrais cours, on finit par transformer cette section particulière en lieu de simples conférences présentées comme des leçons. En fait, l'orientation donnée aux travaux dévoile le désir d'inculquer aux auditoires un sentiment en faveur du contenu de la version catholique de la Bible, ce qui est surtout l'œuvre de Boulay (76), et celui de diffuser un antisémitisme au moment des débats sur l'affaire Dreyfus, le racisme s'accroissant et atteignant une virulence extrême au début du xx^e siècle ; ceux qui le propagent avec la plus grande ferveur sont le jésuite Fristot (77), les médecins Duret, Lavrand, Rogie, Van Oye, l'action étant couronnée par la présentation, par le prêtre Dutouquet, du « rôle ethnique du Christ » (78), tandis que le chanoine Quilliet veut établir un lien entre la foi des catholiques et

(74) Chanoine BOISSON, Curé de Saint-Lupicin, *M. le Chanoine Bourgeat 1849-1926*, Dôle, Impr. Monnier & Topenot, 1928 ; G. DELÉPINE, « La mort de M. le Chanoine Bourgeat », *L.F.C.L.*, 1926, p. 393 à 396.

(75) « Discours de M. le chanoine Carpentier Doyen de la Faculté libre des Sciences », *L.F.C.L.*, 1926, p. 200 à 203.

(76) Partisan de la liberté des programmes et des grades universitaires, à l'instar de ce qui se passe en Belgique, il milite, avec le recteur Baunard, contre la pénétration du darwinisme dans les écoles, et s'oppose de ce fait aux idées de Léon Bourgeois ; il désire que soit assurée une formation scientifique des futurs prêtres et mène le combat contre Auguste Comte et le britannique d'origine anglicane Huxley, paléontologiste et zoologiste londonien (V. Mgr. BAUNARD, *Lettre à Nosseigneurs les Evêques et à Messieurs les Directeurs des Séminaires sur l'utilité de l'instruction scientifique dans le clergé*, Lille, Impr. A. Taffin-Lefort, 1898, et Paris, Librairie Ch. Poussielgue, 2^e éd., 1898 ; N. BOULAY, *Les sermons laïques de M. Huxley ou l'agnosticisme. Etude sur une forme du rationalisme contemporain*, Paris, Lib. Ch. Poussielgue, 1894 ; « De l'enseignement scientifique dans les séminaires », *Revue de Lille*, 1896, p. 113 et s., 225 et s., 382 et s., 449 et s. ; « Les origines de l'espèce humaine », Extrait de la *Revue de Lille*, février-mars 1897, Arras, Imp. Sueur-Charruey ; « La lutte pour la vie », *Revue de Lille*, 1898, p. 290 et s., 609 et s., 741 et s., 830 et s., 941 et s. ; « Où en est la question de l'enseignement scientifique dans les séminaires », *Revue de Lille*, 1899, p. 690 et s., 807 et s., 856 et s.). Après l'encyclique de Léon XIII du 8 septembre 1899 en faveur de l'introduction des sciences physiques et naturelles dans les séminaires, Boulay se réactive (V. « Idéalisme et positivisme après l'encyclique du 8 septembre 1899 », Extrait de la *Revue de Lille*, 1900, Arras, Paris, Sueur-Charruey ; « Les programmes de l'enseignement scientifique dans les séminaires », Extrait de la *Revue de Lille*, 1901, Arras, Paris, Sueur-Charruey ; *Principes d'anthropologie générale*, Paris, P. Lethielleux, 1901 ; « Où en sommes-nous ? », Extrait de la *Revue de Lille*, 1904-1905, Arras, Paris, Sueur-Charruey).

(77) Il parle de « La perfectibilité religieuse chez les races humaines » (*B.O.F.C.L.*, 1900-1901, p. 23).

(78) V. le *B.O.F.C.L.*, 1895-1896, p. 362, 1896-1897, p. 351 et s., 355 et 379, 1897-1898, p. 402, 1900-1901, p. 23, 1901-1902, p. 423, 1903-1904, p. 431 ; *L.F.C.L.*, 1911, p. 80 à 82 et 98, 1912, p. 92-93. Les études racistes des médecins contiennent, en germe, l'idée de l'homme supérieur, vainqueur contre le juif, et celle de la découverte de la race pure par l'analyse biologique, notamment par celle des crânes ; ces conceptions vont prendre une ampleur considérable dans l'Allemagne hitlérienne (V. Dr Yves TERNON, Dr Socrate HELMAN, *Les médecins alle-*

l'anthropologie (79). En 1914, quand la guerre est proche, Duret devient nationaliste, et fait l'apologie d'un « panceltisme », servant à soutenir « la Gaule » ou « Grande Celtique » contre les pangermanistes qui soutiennent l'Empire allemand (80). Après la guerre, le théologien Pinard de la Boullaye, professeur à la Maison Saint-Augustin d'Enghien, tente, timidement, de relancer les débats à Lille (81), mais son entreprise n'a pas d'audience.

Après la fin du conflit mondial, une publicité des cérémonies de l'École est assurée par la revue *Les Facultés catholiques de Lille*. L'évêque de Lille, qui vit dans les anciens bâtiments universitaires utilisés au commencement de l'existence des Facultés catholiques (82), inaugure le cycle annuel de conférences publiques, qui ont lieu dans la « Salle de l'Evêché ». En fin d'année, le recteur catholique remet solennellement des diplômes (83) aux élèves ayant achevé leur scolarité avec succès ; à cette occasion, on réunit le vice-recteur, qui est un ecclésiastique, le doyen de la Faculté de droit, le directeur et le secrétaire général de l'École, des professeurs laïques ou ecclésiastiques

mands et le national-socialisme. Les métamorphoses du darwinisme, Paris, Casterman, 1973). Duret va, d'ailleurs, avant 1914, développer des thèmes en faveur de Vacher de Lapouge et de ses idées sur les aryens, et prétendre que la croix gammée, propriété d'une race mise au niveau de la croix chrétienne, est un signe religieux gaulois (V. « La swatiska et la Croix », Arras, Impr. Sueur-Charruéy ; « La religion des gaulois », Conférences d'Anthropologie et de biologie, 28 janvier et 4 février, Lille, Impr. H. Morel, 1910 ; « L'origine des Aryens et le sanscrit », Lille, Impr. H. Morel, 1912 - Communication à la Société des Sciences de Lille-). Or, pendant la première guerre mondiale, une interruption de circulation entre Lille et le centre textile de Roubaix et Tourcoing, pousse les autorités académiques catholiques de Lille à installer à Tourcoing, non seulement des cours de droit, mais aussi des cours de médecine ; dans cette ville, l'armée allemande transforme une usine, la filature Desurmont Joire et Fils, en caserne Ruprecht, où va séjourner Hitler, alors jeune caporal, qui, en août 1918, reçoit une distinction, la croix de fer de 1^{re} classe, lors d'une cérémonie militaire ayant lieu sur la Grande-Place de Tourcoing (« Chronique », *Bulletin de guerre des Facultés catholiques de Lille*, 1917-1919, p. 154 ; Charles KUHN, « Le caporal Hitler à Tourcoing », *Nord-Eclair*, éd. de Tourcoing, 18-19 juin 1989, p. 9, 2-3 juillet 1989, p. 11 ; Jacques DE LAUNAY, *Hitler en Flandres*, Lille, Ed. Axial, 1975, p. 28). Plus tard, quand les hitlériens occuperont la France, les pétainistes, déjà largement formés, façonneront une législation antisémite facilitant le génocide ; Eugène Duthoit, qui était un jeune enseignant lors du développement du racisme à la Section d'anthropologie et de biologie, soutiendra le régime de Pétain ; avant la deuxième guerre mondiale, il songera même à faire naître avec la Faculté catholique de médecine de Lille un équivalent du « Groupe lyonnais d'études médicales, philosophiques et biologiques » du médecin Biot (V. LAMOOT, *op. cit.*, p. 229).

(79) Dans une conférence de novembre 1911 continuant un thème paru en août dans la revue *Questions ecclésiastiques* (V. *L.F.C.L.* 1912, p. 14-15 ; H. QUILLIER, *La foi et les sciences anthropologiques*, Ed. des Questions ecclésiastiques, Lille, Société Saint-Augustin, Desclée de Brouwer et Cie, août 1911, et *La foi et l'Anthropologie. Considérations spéciales. Le composé humain et son unité*, *ibid.*, décembre 1912). L'auteur est opposé aux conceptions d'Edouard Le Roy (V. *L'évolution et le modernisme*, Ed. des Questions ecclésiastiques n° 47 bis, Lille, 1908-1909, p. 58-59).

(80) *L.F.C.L.*, 1914, p. 94 à 96.

(81) « L'ethnologie. Son intérêt économique et social. Les Semaines d'Ethnologie », compte rendu du journal *La Croix du Nord* revu par l'auteur (*Ibid.*, 1924-1925, p. 217 et s.).

(82) Les Facultés sont installées ailleurs dans les années 1880 (V. Jean-Pierre RIBAUT, « De l'aventure initiale à l'expansion contemporaine : la politique immobilière de l'Université », *Ensemble*, 1987, n° 1, p. 7 et s.).

(83) L'École délivre aussi un certificat d'études sociales et politiques.

tiques ; on y présente le compte rendu de soutenances de thèses d'Eglise (84) et on signale les noms des étudiants qui les ont réussies ; parfois, un étudiant expose un résumé de sa thèse (85). Un étudiant de Duthoit parle pour le cercle de droit public : il lit un rapport d'activité, en résume la vie, et le recteur catholique peut donner son point de vue. On peut signaler des problèmes de vie intérieure de l'Ecole : en 1920, cela concerne une salle de travail et le contenu de la bibliothèque (86). En effet, les lectures faites par les étudiants sont triées ; déjà, en 1903, le *Bulletin de l'Œuvre des Facultés catholiques de Lille* avait signalé une liste de livres à lire, où figuraient, notamment, des œuvres de Le Play, Taine, Lamy, De Pascal, De la Gorce et Vareilles-Sommières (87) ; puis en avril 1911, le vice-recteur Dutoit avait lancé une mise en garde contre l'excès de lecture et la « dissipation mondaine » (88). A partir de 1920, conformément à la nouvelle réglementation canonique (89), l'Ecole fait publier dans *Les Facultés catholiques de Lille* un *Bulletin bibliographique* daté et numéroté, contenant des analyses critiques d'ouvrages récents par les enseignants ultramontains.

En agissant ainsi, les enseignants et intervenants de l'Ecole vont progressivement mettre au point un schéma de système politique.

III. — LA MISE AU POINT D'UN SCHEMA DE SYSTEME POLITIQUE

Avant la guerre de 1914-1918, l'Ecole sert à la préparation d'un système politique qui soit satisfaisant pour ceux qui tentent de façonner les contours d'un parti catholique. Lorsqu'elle apparaît, les républicains sont encore dans un état fébrile, à la suite des funé-

(84) Dans l'esprit d'Eugène Duthoit, elles doivent avoir la valeur des thèses d'Etat, et les remplacer quand la théocratie pontificale aura vaincu l'Etat républicain. Une soutenance réelle a lieu, avec critiques, discussion ; des professeurs et étudiants peuvent y assister (V. la soutenance du canadien Eglise Roy, franciscain de l'ordre des Frères-mineurs, qui défend une étude sur la *Description du régime scolaire canadien français* devant un jury composé de Duthoit, Verschave et du prêtre Mahieu, *L.F.C.L.*, 1922-1923, p. 193).

(85) Des étudiants demandent parfois un délai supplémentaire pour terminer leur thèse et leur oral (V. « Clôture des travaux », *Ibid.*, p. 273-274).

(86) Dépouillement systématique de la revue *L.F.C.L.* à partir de 1919.

(87) *B.O.F.C.L.*, 1902-1903, p. 425-426.

(88) Abbé H. DUTORT, « La morale catholique et les divertissements », *Ligue des catholiques français*, 27 avril 1911, Lille, Imp. de la Croix du Nord, 1911, p. 23-24.

(89) En mars 1917, la congrégation de l'index fusionne avec celle du saint-office, où est constituée une section « de la censure des livres » ; Benoît XV promulgue un Code de droit canonique, qui devient une norme internationale obligatoire à partir de 1918 ; canoniquement, les recteurs des Facultés catholiques doivent déférer à leur évêque ou archevêque, ou aux services romains du Vatican, la liste des ouvrages jugés pernicieux (V. Georges BAREILLE, *Code de droit canonique. Modifications introduites dans la présente législation de l'Eglise*, Montréjean, Cardeilhac-Soubison Ed., 1929, p. 377 ; Georges MINOIS, « Le Vatican, les papes et la censure », *L'Histoire*, n° 123, juin 1989, p. 15).

railles d'Etat de Jules Ferry et Auguste Burdeau (90). Au niveau local, des concurrents viennent ensuite contrarier les desseins de ses fondateurs ; à Tourcoing, le médecin radical-socialiste Gustave Dron (1856-1930), député depuis 1889, s'active dans la célébration du centenaire de la « bataille de Tourcoing » en mai 1894, et obtient le majorat en novembre 1899 (91) ; il est secondé, à Cambrai, par Paul Bersez (1857-1940) (92). A Roubaix, un cousin germain d'Eugène Duthoit, le tisseur Eugène Motte (1860-1932), contribue au lancement d'un groupe de pression contre le guesdisme, « L'Union sociale et patriotique », et, soutenu par *La Croix du Nord*, devient député en 1898, Duthoit étant élu conseiller du canton de Roubaix-Ouest ; ils sont combattus, aux élections municipales de 1900, par l'ancien maire socialiste Carrette (93). A Lille, les batailles sont plus rudes car les opposants ont un appui dans la nouvelle Université d'Etat inaugurée le 30 novembre 1896 ; l'événement a été l'occasion de l'organisation de festivités républicaines et rectorales, au cours desquelles est intervenu Vallas, professeur de droit civil à la Faculté d'Etat de droit de Lille, qui a prononcé un discours sur « l'Idée du droit », et à la fin desquelles un banquet a permis au recteur républicain de porter un toast à la science et à la liberté, et à un adjoint au maire de Lille, Charles Debierre, enseignant à la Faculté d'Etat de médecine de Lille, futur vice-président, puis président du Parti radical dans le nord de la France, de faire l'éloge de l'Université (94). Les ripostes des enseignants catholiques de l'Ecole des sciences sociales

(90) Elles ont lieu, respectivement, en 1893 et 1894.

(91) L'itinéraire politique de Dron est marqué par un ancrage à la vie sociale tourquennoise. Il est conseiller municipal en mai 1896, sous le majorat du libéral Michel Victor Hassebrocq (1813-1899), qu'il remplace après son décès imprévu ; il est réélu en 1900, 1904, 1908, 1912, puis, après une brève période d'absence à la mairie, il récupère le majorat en 1925. Il est également sénateur de 1914 à 1930. Il réussit à fasciner une fraction de la classe ouvrière dont il dispute les votes au monde politique catholique, et dans le patois local, on l'appelle « Monsi Dron » (Monsieur Dron). Un culte s'élève autour de sa personne ; un recueil contemporain de vieilles cartes postales le présente lors de l'inauguration d'une fête de quartier, qui était un divertissement très prisé par la population ouvrière de la ville (V. Jacques AMEY, « Les votes de Gustave Dron à la Chambre des députés (1889-1914) », *Nord-Eclair*, éd. de Tourcoing, 17-18 avril 1988, p. 12 ; Jean CHRISTOPHE, *Tourcoing en cartes postales anciennes*, Bibliothèque Européenne, Zaltbommel, Pays-Bas, 4^e éd., 1982, photo n° 108 ; Francis DELANNOY, « Mai 1894 : la ville fête le centenaire de la bataille de Tourcoing », *Nord-Eclair*, éd. de Tourcoing, 26-27 mai 1985, p. 9 ; Paul DELSALLE, « Les maires de Tourcoing de Philippe-Joseph DESURMONT (1790) à Stéphane DERMAUX (1983) », *Revue historique Tourcoing et le Pays de Ferrain*, n° 5, 1985, p. 22 et 23 ; Jules-Emmanuel VAN DEN DRIESSCHE, *Histoire de Tourcoing*, Marseille, Laffitte Reprints, 1977, t. 2, p. 187-188 ; *Histoire de Tourcoing*, dir. d'Alain LOTTIN, Dunkerque, Westhoek-Editions, Les Ed. des Beffrois, 1986, p. 184 et s., 225 et s.).

(92) *Histoire de Cambrai*, dir. de Louis TRÉNARD, Collection Histoire des villes du Nord/Pas-de-Calais - II -, Presses universitaires de Lille, 1982, p. 256 (Bersez est maire de Cambrai de 1897 à 1912).

(93) LAMOOT, *op. cit.*, p. 36 à 38 ; *Histoire de Roubaix*, dir. d'Yves-Marie HILAIRE, Dunkerque, Westhoek-Editions, Les Ed. des Beffrois, 1984, p. 201 et 347.

(94) « Faits scolaires », *Bulletin Académique de Lille*, 1896, p. 285-286 ; Jean-Pierre FLORIN, « Le radical-socialisme dans le département du Nord (1914-1936) », *Revue française de science politique*, 1974, note 6, p. 239.

et politiques sont effreïnées. Le signal du départ est donné par Adrien Gand, dont le « Sommaire des leçons », paru dans le *Bulletin de l'Œuvre des Facultés catholiques de Lille* en 1894, s'intitule « L'Anarchie et sa répression » et conclut « Il faut combattre réellement le socialisme » (95) ; le conflit s'envenime ; en 1898, Lefèvre, maître de conférences à la Faculté d'Etat des Lettres, présente un « laboratoire des sciences de l'éducation » destiné à former des enseignants officiels (96), ce qui va créer une rivalité redoutable pour les Facultés catholiques, avides de détenir le monopole de la socialisation des éducateurs. Or, depuis deux ans, une chaire de « science de l'éducation » est occupée à la Sorbonne par Ferdinand Buisson, futur député socialiste de Paris, partisan du droit de suffrage pour les femmes, de la représentation proportionnelle et de l'obligation d'un enseignement professionnel (97) ; de telles idées ne peuvent que créer une querelle avec Rothe (98).

Eugène Duthoit doit assurer le relais dans cette course à l'exclusivité de la formation des politiciens. Mais, au commencement du xx^e siècle, il devient la cible des patrons catholiques corporatistes du Nord, dont le quartier général se situe à Mouvaux, qui lui reprochent son attachement aux thèses de l'Ecole pro-démocratique de Liège. En 1902, un accrochage survient entre lui et eux ; le *Bulletin de l'Université de Lille et de l'Académie de Lille* contient une conférence faite par Sagnac à la Faculté d'Etat des lettres de Lille en juin 1901, où il dit que ce qui fait la « gloire » de la « France du xx^e siècle comparée aux grandes nations du Monde », ce sont « Ses principes sociaux et politiques » et « Sa science et surtout son art et sa littérature » (99) ; or, des patrons de Tourcoing ont fait installer maints syndicats mixtes pour freiner les réformes sociales et servir de briseurs de grèves (100) ; ils comptent sur Duthoit pour dresser un barrage à la candidature de Dron aux élections législatives, mais celui-ci refuse (101) ; lorsqu'un congrès de la démocratie chrétienne est attendu à Lille en août, il est prudemment remplacé par une réunion d'un « groupe d'études sociales pour la région du Nord », encore appelé « Union d'études des catholiques sociaux », en décembre, où Duthoit apparaît avec Boissard, et les prêtres démocrates Bataille et Six (102). Après avoir abandonné ses fonctions politiques, il lance la nouvelle série de conférences ayant des aspects

(95) P. 254-255.

(96) *Bulletin de l'Université de Lille et de l'Académie de Lille*, 1898, p. 302 et s. (L'Ecole normale de Worcester, aux U.S.A., sert de modèle).

(97) Fresnette PISANI-FERRY, *Monsieur l'instituteur. L'école primaire a 100 ans*, Paris, Ed. Jean-Claude Lattès, 1981, p. 148.

(98) V. mon article « Un juriste lillois... », *op. cit.*, p. 130-131.

(99) P. 167.

(100) Jacques AMEYE, *Tourcoing ma ville*, Tourcoing, La Brouette, 1968, p. 100.

(101) LAMOÛT, *op. cit.*, p. 38 ; Jean-Pierre RIBAUT, « Eugène Duthoit, inspirateur du Catholicisme social dans le Nord », *Les Pays-Bas Français*, Rekkem (Belgique), 1980, p. 69.

(102) MONTUCLARD, *op. cit.*, p. 49.

de colloques, en 1908 ; elles ont une portée de séances idéologiques dans lesquelles il tente de faire prévaloir sa conception de la vie politique. La manœuvre lui semble utile, car la division politique règne à la Faculté catholique de droit de Lille ; le Sillon de Marc Sangnier rassemble quelques disciples : Paul Boyaval, Joseph Danel, et pour un temps restreint Pierre Bayart, font partie d'une équipe qui gravite autour de Victor Diligent ; de son côté, l'Action libérale populaire de Jacques Piou s'adjoit Constant Grousseau et Paul Féron-Vrau, fils d'un médecin cofondateur des Facultés catholiques (103).

Duthoit veut transformer l'Ecole en antichambre des Semaines sociales de France. Les thèmes qui y sont abordés concernent la famille, la profession, la « cité », la prévoyance, le suffrage (104). Henri Lorin, président des Semaines sociales de France, y intervient pendant l'année universitaire 1909-1910, dans des débats sur le corporatisme, où un député de l'Ardèche, Hyacinthe de Gailhard-Bancel, vient plaider la cause des syndicats agricoles (105). Des discours sont prononcés par les responsables de l'Association catholique de la jeunesse française, Jean Lerolle (106), Pierre Gerlier, Joseph Gellé. L'Action populaire, mouvement religieux lancé depuis 1903 (107), y est représentée par le jésuite Gustave Desbuquois et le publiciste Jean Hachin. Le député belge Carton de Wiart y expose le « Mouvement syndical en Belgique ». L'idée de sénat professionnel y est largement soutenue par Grousseau, aidé par Fleurquin et Gerber, et amplifiée par Duthoit, dont la franchise occasionne des tumultes au Cercle d'études de droit public : en 1910 et 1911, un fils du marquis de Vareilles-Sommières, étudiant en droit, y critique sévèrement la représentation professionnelle et le référendum, et prend position en faveur des « monarchistes sociaux » (108). L'ambiance créée par Duthoit s'assombrit en 1913 ; en janvier, le prêtre-recteur Margerin lui fait part du mécontentement de l'autorité ponti-

(103) CAUDRON, *op. cit.*, p. 7 ; Jacques PIOUS, *Le comte Albert de Mun. Sa vie publique*, Paris, Ed. Spes, p. 353.

(104) Dépouillement systématique de la revue *L.F.C.L.* de 1908 à 1912.

(105) Il va réussir à faire entrer des représentants des agriculteurs au Conseil supérieur du travail en 1907 ; le socialiste Millerand va être un admirateur de ses conceptions sur l'organisation professionnelle (V. PIERRARD, « Les laïcs... », *op. cit.*, p. 153).

(106) Son père Paul Lerolle (1846-1912), dont la famille est originaire de Lorraine, fut avocat conseil des Frères des Ecoles chrétiennes, ordre religieux d'enseignants célibataires professionnels de l'Eglise catholique ; membre de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, il fut élu conseiller municipal de Paris, où il représenta l'esprit anti-radical, et devint député ; ami de Gailhard-Bancel, il soutint l'existence des syndicats mixtes et lutta avec Grousseau contre Combes ; il milita à l'Action libérale populaire de 1902 à 1906, fit la connaissance du pape Pie X et fut partisan de la béatification de Jeanne d'Arc en 1909 (V. Paul BLANCHEMAIN, *Un apostolat social et religieux. Paul Lerolle. Souvenirs d'un ami*, Paris, Librairie J. de Gigord, 1925).

(107) DROULERS, *op. cit.*, p. 14.

(108) *Rapport général sur les travaux de l'année 1909-1910 lu à la Séance de clôture, le 25 mai 1910*, Lille, 1910, p. 23 et 25 ; *Rapport général sur les travaux de l'année 1910-1911 lu à la Séance de clôture, le 24 mai 1911*, Lille, 1911, p. 19.

ficale à cause de ses idées sociales, ce qui l'oblige à faire preuve d'allégeance au pape ; puis une intervention urgente de l'ancien prêtre-recteur royaliste Hautcœur auprès du conseil supérieur des Facultés catholiques de Lille suffit pour interdire une conférence que devait venir faire Lorin (109). En fait, l'année universitaire 1913-1914 s'ouvre sans thème unique d'étude, et c'est sous l'aspect d'une multiplicité de sujets que se déroule la série de conférences, une priorité étant donnée aux relations internationales (110).

En 1917, les chutes de l'Institut philosophique de l'Université catholique de Louvain, et de l'Action populaire, plongent Duthoit dans l'inquiétude et suscitent des craintes pour l'avenir de l'Ecole lilloise ; mais en 1919 il est élu président des Semaines sociales de France, et il va, dès lors, l'utiliser comme laboratoire de réflexion politique. Il dispose d'ailleurs d'une audience internationale (111) qui renforce son désir d'affirmer sa personnalité sur la scène nationale. Ancien orateur des sillonnistes roubaisiens (112), il connaît la technique de l'autoritarisme (113) qui facilite la canalisation des consciences, et il emploie le ton du commandement à la tête de l'Ecole.

Dès 1920, les conférences sont rétablies. Pour venir les écouter, il faut acheter une carte d'admission valant 10 francs ; le premier programme, très court, annonce des exposés de Grousseau, Pinon, Las Cases, Salomé et Martin-Saint-Léon, et une intervention du prêtre Thellier de Poncheville ; la révolution russe de 1917 fait l'objet d'un thème de discussion, présenté par Martin-Saint-Léon (114). Une conférence supplémentaire est ajoutée pour permettre au normalien Joseph Wilbois de vanter les mérites de la doctrine de Fayol, qui préconise l'usage de méthodes militaires dans le travail humain (115). Un segment de système idéologique est donc préparé : l'obéissance à un chef unique. Duthoit ouvre les portes de son Ecole à la nouvelle force syndicale, la Confédération française des travailleurs chrétiens, dont le secrétaire général Gaston Tessier vient haranguer les étudiants catholiques lillois, au moment où Duthoit est vivement opposé à un groupe de pression patronal, le consortium textile de

(109) LAMOOT, *op. cit.*, p. 73 et s. ; RIBAUT, « Eugène Duthoit... », *op. cit.*, p. 70.

(110) *L.F.C.L.*, 1913, p. 135 et s.

(111) Auguste CRÉTINON, *Un apôtre du catholicisme social. Marius Gonin (1873-1937)*, Lyon, Ed. « Chronique sociale de France », 1938, p. 185 ; LAMOOT, *op. cit.*, p. 81 et s.

(112) Dans le cadre de la diffusion de cours publics, élargissement d'un cercle d'études fondé par le prêtre roubaisien Podvin (PIERRARD, « L'Eglise et les ouvriers... », *op. cit.*, p. 384).

(113) Sangnier avait créé un mouvement paramilitaire de jeunes étudiants et ouvriers, la « Jeune garde », pratiquant des séances d'entraînement corporel ; pour y adhérer, un stage de plusieurs mois était imposé, avant un défilé au pas cadencé, puis une cérémonie religieuse d'engagement après une veillée nocturne ; ses membres portaient un uniforme et formaient une troupe de choc lors des meetings politiques (V. Jean DE FABREGUES, *Le Sillon de Marc Sangnier. Un tournant majeur du mouvement social catholique*, Paris, Librairie Académique Perrin, 1964, p. 89 et s.).

(114) *L.F.C.L.*, 1919-1920, p. 151, 203 et s.

(115) *Ibid.*, 1920-1921, p. 205 et s.

Roubaix-Tourcoing, mené par le roubaisien Eugène Mathon, beau-frère d'Eugène Motte, qui refuse l'existence de syndicats de salariés ; ce conflit, né des motifs et des conséquences de grèves survenues en 1920, ne se résoud pas, et prend des allures proches de celles d'une guerre civile dans le monde du travail au niveau local ; Quilliet, devenu second évêque de Lille en juin, est maurrassien et n'aime pas l'enseignement des Semaines sociales de France ; Duthoit et ses équipiers ne peuvent pas compter sur son aide immédiate ; ils mènent donc une fronde contre le haut clergé dont ils dépendent. A partir de 1922, les faits se précipitent ; Danel, agissant dans le cadre de cercles d'études d'origine sillonniste, veut faire accentuer l'évangélisation des milieux ouvriers, et aider les syndicats à obtenir des moyens financiers ; le prêtre Guitton, représentant l'Action populaire relancée après la guerre, vient faire de la propagande à l'École lilloise dans une conférence intitulée « Le syndicalisme est-il dangereux ? », pour combattre la Confédération générale du travail et soutenir la nouvelle force syndicale catholique. Tentant d'apaiser les esprits, le prêtre-recteur Lesne, dans son discours à la séance de rentrée de novembre 1922, fait l'éloge de l'École de Duthoit, qu'il qualifie de « dévoué directeur ». Un autre thème est estompé timidement dans la même période : la nécessité de redonner un élan démographique à la France, et ses corollaires, un embryon d'allocations familiales et une remise au point de la conception du rôle de la femme dans la société (116), dans un environnement fort teinté de paternalisme et sans égalitarisme (117). Ce contexte fournit à Paul Verschave un prétexte pour se faire connaître ; il milite pour les écoles catholiques (118), le nationalisme flamand (119), établit des

(116) Eugène Duthoit est, d'ailleurs, l'auteur d'une « déclaration des droits de la famille », rédigée à la demande de son beau-frère Achille Glorieux, membre de la section de Roubaix de la Ligue populaire des pères et mères de famille nombreuse (V. la présentation des conférences in *L.F.C.L.*, 1920-1921, p. 161 et s., 1921-1922, p. 70, 169 et s., 1922-1923, p. 133 et s., 174 et s., 1923-1924, p. 203 et s., 237 et s. ; Michel LAUNAY, *Le syndicalisme chrétien en France de 1885 à nos jours*, Paris, Desclée, 1984, p. 34, et *La C.F.T.C. Origines et développement 1919-1940*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1986, p. 125 et s. ; Robert TALMY, *Histoire du mouvement familial en France (1896-1939)*, Paris, Union nationale des Caisses d'allocations familiales, 1962, t. 1, p. 180 et 235-236).

(117) Ce n'est qu'en 1924 qu'on trouve, dans la rubrique « Faculté de Droit » de la revue *Les Facultés catholiques de Lille*, la nouvelle de l'obtention du grade de docteur en droit (sciences juridiques) par une femme, Jeanne Dorge, de Raismes, qui a disserté sur le sujet du « délit d'abandon de famille ». A cette occasion, on imprime cette publicité : « Son travail a été retenu pour l'échange avec les publications étrangères. Son succès marque une étape dans l'histoire de la Faculté puisque, la première parmi les étudiantes, elle a conquis les lauriers du doctorat. » (1923-1924, p. 241).

(118) V. « L'obligation scolaire et ses corollaires. Rapport présenté au Congrès des Associations familiales par M. Paul VERSCHAVE, Professeur au Faculté de Droit », *Ibid.*, p. 132 et s.

(119) Il participe, en avril 1922, au congrès des jeunesses régionalistes Lille-Bergues, auprès du prêtre Looten, alors devenu chanoine catholique (V. « Chronique universitaire », *L.F.C.L.*, 1921-1922, p. 259). Il se situe dans la ligne de Duthoit, qui, avant la première guerre mondiale, avait commencé à travailler pour le comité flamand de Looten (V. RIBAUT, « Eugène Duthoit... », *op cit.*, p. 72 ; « Au Comité Flamand », *B.O.F.C.L.*, 1899-1900, p. 285).

contacts avec les étudiants catholiques des Pays-Bas (120) pour épauler Duthoit, qui assure personnellement des liaisons avec les étudiants louvanistes en Belgique (121).

De 1923 à 1925, un tournant se produit dans la préparation d'un système politique, une cassure venant séparer les tenants d'un corporatisme proche de celui des fascistes italiens, et ceux d'une version française de ce régime économique et social. En octobre 1923, l'industriel Mathon, pro-mussolinien et ami de Grousseau (122), prône le retour à un corporatisme et songe à faire disparaître la déclaration des droits de l'homme et du citoyen (123) ; en 1924, il tente d'obtenir du saint-office, au Vatican, une condamnation de la C.F.T.C. ; en 1925, il subventionne le lancement du journal *Le Nouveau Siècle* de Georges Valois, dissident de l'Action française qui veut créer un parti fasciste français (124). De leur côté, les catholiques sociaux posent leurs barrières de protection ; l'intérêt se porte

(120) C'est une des suites des manœuvres catholiques du XIX^e siècle : alors qu'un Parti anti-révolutionnaire, d'obédience calviniste, était apparu aux Pays-Bas en 1879, la réaction catholique n'avait pas tardé, un prêtre catholique de la Seconde chambre, Schaepman (1844-1903) ayant, en 1883, publié un manifeste en faveur d'un « parti catholique » (V. I. LIPSCHITS, *De protestants-christelijke stroming tot 1940*, Deventer, Uitgeverij Kluwer B.V., 1977, *Ontstaansgeschiedenis van de Nederlandse politieke partijen*. Deel I, Cahiers Nederlandse politiek, p. 17 et s., et *Politieke stromingen in Nederland. Indeling tot de geschiedenis van de Nederlandse politieke partijen*, Deventer, Uitgeverij Kluwer B.V., 1982, p. 12 et 28 ; A.P.M. LUCARDIE, « Politieke partijen », in R. B. ANDEWEG, A. HOGERWERF, J.J.A. THOMASSEN, *Politiek in Nederland*, Alphen aan den Rijn/Bruxelles, Samson Uitgeverij, Serie maatschappijbeelden, 1981, p. 61 et s. ; G. PUCHINGER, « Iets over nationaal koningschap en historisch Calvinisme », in C.A. TAMSE, *De Monarchie in Nederland*, Amsterdam, Bruxelles, Elvesier Nederland B.V., Elvesiers Historische Bibliotheek, 1980, p. 167). Verschave est l'invité de l'Union des associations d'étudiants catholiques de Hollande ; à la fin de son séjour, il rend visite à l'abbaye des bénédictins d'Oosterhout, dirigée par le moine Dom de Puniet, où se trouvent des anciens élèves des Facultés catholiques de Lille (V. Paul VERSHAVE, « En Hollande », *L.F.C.L.*, 1921-1922, p. 276 et s.).

(121) En décembre 1919, il leur fait une conférence sur Henri Lorin. Pendant l'année universitaire 1923-1924, il est reçu par la Fédération des étudiants du Hainaut, soutiens des jésuites, et par le groupe des étudiants chinois (*L.F.C.L.*, 1919-1920, p. 144 et s., 1923-1924, p. 188-189).

(122) Il est estimé par certains étudiants ; en décembre 1920, il a été chaleureusement accueilli par la Fédération générale des étudiants des Facultés catholiques de Lille, dont il est devenu président d'honneur (« Monsieur le Professeur GROUSSEAU à la Maison des Etudiants », *L.F.C.L.*, 1920-1921, p. 84 et s.).

(123) Henry-Louis DUBLY, *Vers un ordre économique et social*. Eugène Mathon 1860-1935. Sa vie. Ses idées. Ses œuvres d'après des documents inédits, Paris, 1946, Exemplaire hors commerce n° 94 offert aux Facultés catholiques de Lille, Imprimerie M. Blondin ; Jacques DUMORTIER, *Une page d'histoire sociale. Le syndicat patronal textile de Roubaix-Tourcoing de 1942 à 1972*, Lille, Imprimerie Morel et Corduant.

(124) Ariane CHEBEL d'APOLLONIA, *L'extrême-droite en France de Maurras à Le Pen*, Bruxelles, Ed. Complexe, 1988, p. 196 ; François DE CLOSETS, *Tous ensemble. Pour en finir avec la syndicalité*, Paris, Ed. du Seuil, 1985, p. 106 ; Pierre MILZA, *Le fascisme italien et la presse française 1920-1940*, Bruxelles, Ed. Complexe, 1987, p. 162-163 ; Zeev STERNHELL, « Anatomie d'un mouvement fasciste : le Faisceau de Georges Valois », *Revue française de science politique*, 1976, p. 8 et 15, et *Ni droite, ni gauche. L'idéologie fasciste en France*, Bruxelles, Ed. Complexe, 1987, p. 127 à 130. Le manifeste de Georges Valois, *L'Economie nouvelle* (Paris, Nouvelle Librairie Nationale) a été vertement critiqué par Maurice Vanlaer dans le second numéro du *Bulletin bibliographique* de l'Ecole des sciences sociales et politiques paru en juin 1920 (p. 4 et 5).

vers les systèmes économiques étrangers ; en 1923, Danel reçoit une chaire d'économie comparée à l'École des sciences sociales et politiques de Lille (125). Prélot devient docteur ès-sciences politiques après la soutenance d'une thèse sur « La représentation professionnelle dans l'Allemagne contemporaine » à la Faculté d'Etat de droit de Paris (126) ; Duthoit veut l'amener dans son orbite idéologique, donc il n'hésite pas à le censurer : en mai 1924, quand Prélot prépare un dialogue avec lui, en vue d'une Semaine sociale, Duthoit lui impose de multiples corrections sur des feuilles dactylographiées (127). Six mois plus tard, une étape supplémentaire est franchie : l'érection officielle d'un établissement d'enseignement supérieur ayant pour finalité unique la formation de journalistes catholiques ; Verschave devient directeur des études d'une « Section de journalisme » annexée aux Facultés catholiques de Lille, où seront enseignés le droit, l'économie, la littérature, la religion chrétienne, l'histoire et la géographie (128). Les étudiants de l'École disposent enfin d'un recueil des connaissances politiques nécessaires pour préparer leurs examens : sous le titre *Vie économique et Catholicisme. Leçons d'ouverture aux Semaines sociales de France 1919-1924*, l'œuvre culturelle de Duthoit est publiée et diffusée en France (129). Une force politique naît alors au niveau national, en suivant l'exemple du parti populaire italien : le parti démocrate populaire, qui sera vilipendé par les soutiens de Mathon, et accueillera postérieurement Prélot et De Menthon (130).

(125) Elle est créée grâce à une donation d'un ancien ministre plénipotentiaire français, Bruwaert, une « Fondation Bruwaert » étant inaugurée dans la grande salle de la Faculté catholique de droit de Lille en novembre 1923 (V. « Inauguration de la Fondation Bruwaert », *L.F.C.L.*, 1923-1924, p. 39 et s. ; Joseph DANIEL, « L'éducation du travailleur. Leçon inaugurale du cours d'économie comparée (Fondation Bruwaert) », *Ibid.*, p. 198 et s.).

(126) Cette thèse est publiée aux Editions Spes, à Paris ; à cette occasion, Verschave fait un éloge dans le *Bulletin bibliographique* (n° 8, avril 1925, p. 2-3) de l'École des sciences sociales et politiques, où il insiste sur le fait que Duthoit a préfacé cet ouvrage. V. aussi *L.F.C.L.*, 1923-1924, p. 257.

(127) Archives d'Eugène Duthoit conservées à l'Evêché de Lille, dossier 1^{er} septembre 1923 - septembre 1924, document « La prochaine Semaine Sociale de France. Une conversation avec M. Eugène DUTHOIT, Président de la Commission Permanente des Semaines Sociales ».

(128) E. LESNE, « Une section du journalisme », *L.F.C.L.*, 1923-1924, p. 245 et s. ; « Rapport de Monseigneur le Recteur », in « La journée jubilaire du 20 novembre », *ibid.*, 1924-1925, p. 79 ; FACULTÉS CATHOLIQUES DE LILLE, *Section du journalisme. Organisation et programme*, Lille, Impr. H. Morel, 1925, p. 7 et s.

(129) Paris, J. Gabalda et Cie, Lyon, Chronique sociale de France.

(130) Louis BITON, *La Démocratie chrétienne dans la politique française. Sa grandeur, ses servitudes*, Angers, H. Siraudeau et Cie, 1954, p. 58 ; Jean-Yves DERVILLE, « Les débuts de la C.F.T.C. dans l'arrondissement de Lille (1919-1931) », *Revue du Nord*, n° 203, octobre-décembre 1969, p. 608 ; Y.M. HILAIRE, « Castelnau fait reculer le Cartel des gauches », in CHOLVY, HILAIRE, *op. cit.*, p. 291 ; Raymond LAURENT, *Le Parti démocrate populaire 1924-1944*, Imp. commerciale, Le Mans, 1965, p. 33 et 53 ; Jean-Marie MAYEUR, *Des partis politiques à la Démocratie chrétienne, XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Librairie Armand Colin, 1980, p. 109 et s., et *La vie politique sous la Troisième République 1870-1940*, Paris, Ed. du Seuil, 1984, p. 303-304 ; PIERRARD, *Les laïcs...*, *op. cit.*, p. 188 et s. ; Ernesto VERCESI, *Il movimento cattolico in Italia (1870-1922)*, Florence, Soc. an. editrice « La Voce », 1923, p. 150 et s., 253, 270 et s. ; Maurice VAUSSARD, *Histoire de la Démocratie chrétienne, I - France-Belgique-Italie*, Paris, Ed. du Seuil, 1956, p. 92, 94 et s.

En 1925, année du jubilé de la Faculté catholique de droit de Lille, le contraste est net entre l'esprit qui y règne et celui de la Faculté d'Etat de droit, où, depuis 1920, l'israélite René Cassin (1887-1976) docteur en droit public, assure un enseignement et concurrence les corporatistes en se ralliant à la combinaison des traditions monarchique et républicaine ; radical-socialiste, il se situe à gauche de l'échiquier politique (131), et sa présence à Lille est une pierre d'achoppement, car Herriot met sur pied un conseil national de l'économie (132), ce qui contrecarre le projet corporatiste de chambre professionnelle. D'autre part, le communiste Maurice Thorez s'active à Tourcoing en dirigeant une liste aux élections municipales. A la fin de l'année, Mathon cesse de fournir des subventions à Georges Valois (133). Ces faits incitent à ce que l'Ecole des sciences sociales et politiques soit un moyen de propulsion des conceptions de Duthoit et de fermentation du parti démocrate populaire dans le nord de la France, à la veille d'une période de crises profondes menant à la guerre mondiale, à l'Etat pétainiste et aux travaux de la Résistance, donc à un temps où vont s'intensifier les travaux constitutionnels et les options pour une forme de régime socio-économique permettant d'encadrer la population active.

Jean-Claude MATTHYS,
Docteur en science politique.

(131) « René Cassin dans le Nord », *Nord-Eclair*, éd. de Tourcoing, 6 octobre 1987, p. 1 ; Georges HOURDIN, « René Cassin champion des droits de l'homme », *La Vie*, n° 2196, 30 septembre 1987, p. 62.

(132) Pierre ROSANVALLON, *La question syndicale. Histoire et avenir d'une forme sociale*, Paris, Calmann-Lévy, Fondation Saint-Simon, p. 114.

(133) Charles KUHN, « J'avais vingt ans en 1939 », *Nord-Eclair*, éd. de Tourcoing, 19-20 novembre 1989, p. 10 ; STERNHELL, « Anatomie... », *op. cit.*, p. 16-17.

* Les contributions qui suivent sont issues de communications présentées en 1989 au « Séminaire d'histoire de la science juridique », dirigé par les Professeurs J.-J. BIENVENU et S. RIALS.

ANNEXES

1. — *Présentation de la Section des sciences sociales et politiques par le doyen Vareilles-Sommières à la fin de 1894* (Extraits du « Rapport de M. le Comte de Vareilles-Sommières, Doyen de la Faculté de Droit », *Bulletin de l'Œuvre des Facultés catholiques de Lille*, 1894-1895, p. 28 et s.).

« Les Sciences sociales et politiques ont pris dans ce siècle un immense développement. En même temps qu'elles se dilataient de toutes parts, le nombre de ceux qui devraient les connaître était centuplé. S'il est quelqu'un qui ait besoin de posséder les Sciences sociales et politiques, c'est assurément le souverain. Or le souverain, aujourd'hui, c'est tout le monde. Il est impossible que tout le monde se livre à ces hautes études, et le peuple est un souverain condamné à ignorer son métier. Mais au moins tous ceux qui sont appelés à exercer, dans les fonctions publiques, électives ou autres, une part de souveraineté plus importante, et tous ceux plus nombreux encore, qui par devoir ou par dévouement, cherchent à diriger la foule électorale, clergé, journalistes, autorités sociales de toutes catégories, sont obligés de posséder dans une large mesure les Sciences sociales et politiques.

Or, ces sciences devenues si vastes et nécessaires à tant de gens étaient resserrées et étouffées dans le programme des Facultés de Droit, où on leur avait fait, depuis quelques années, un peu de place. Beaucoup de questions n'y étaient qu'effleurées, beaucoup étaient passées sous silence. On n'y trouvait pas un enseignement complet, approfondi, méthodique des Sciences sociales et politiques.

Il était donc urgent de leur donner de l'air et de l'espace et de dresser à côté de l'ancien édifice, devenu trop étroit, une construction nouvelle qui leur fût spécialement destinée.

Les deux programmes auront des parties mitoyennes, les cours d'Economie politique, de Droit des gens et de Droit public déjà institués dans les Facultés de Droit ; mais tous ces cours auront des dégagements dans la section nouvelle ; ils s'y compléteront, et près d'eux beaucoup d'autres pourront y trouver place.

Il est grand temps, pour les catholiques, que dans leurs Universités la science sociale s'élabore profondément. Ils désirent tout ardemment porter remède aux maux de la société, mais ils ne s'entendent pas sur la manière de le faire. Les divergences d'opinion ne seraient qu'un demi-mal, si elles n'engendraient, entre les plus braves gens du monde, des divisions énervantes. On prend des vérités relatives pour des vérités absolues. Parfois les adversaires ne parlent pas le même langage ; ils ne donnent pas la même valeur à un mot, à une formule. Voilà comme il se fait que, pour ramener la paix dans la société générale, on est presque en train de la chasser de la société chrétienne.

L'étude seule peut dissiper ces malentendus. Il faut que toutes les questions reviennent au creuset de l'enseignement, que les idées s'y débarrassent de leurs scories, que la langue s'y clarifie.

Pour faciliter l'apaisement et pour indiquer sa résolution de faire de la science sans parti pris, la Section des Sciences sociales et politiques de Lille a demandé leur concours à des savants catholiques de tendances opposées. Nous ne craignons nullement d'introduire par là dans son sein la petite guerre civile qui règne au dehors. Nous connaissons la vertu pacifiante de l'enseignement. L'homme qui enseigne doit donner à ses pensées une précision et un enchaînement qui réclament des jours et des nuits de méditation solitaire ; sa responsabilité le rend scrupuleux ; il aperçoit forcément ce qu'il y a d'exagéré et de risqué dans les doctrines qui lui souriaient jusque-là, ce qu'il y a de vrai dans celles qu'il condamnait sans réserve. Le travail que lui a coûté la conquête d'une conviction définitive, les angoisses d'esprit par lesquelles il a passé avant d'y arriver le rendent indulgent pour ceux qui ne la partagent pas. Il est impossible, du reste, que deux savants catholiques, après un tel effort, soient en désaccord sur un point essentiel : la dissidence, s'il y en a, ne porte que sur un point secondaire et vraiment douteux. Toutes les sciences ont leurs questions controversées, et un peu de variété dans l'unité n'en dépare aucune. La discussion scientifique n'est pas la polémique, elle est sereine, mesurée, courtoise ; les idées n'y prennent pas d'épines.

Lille, avec ses agglomérations ouvrières, avec son industrie et son commerce, avec ses foyers de charité et ses foyers de socialisme, était le siège tout désigné d'un haut enseignement social chrétien. Un groupe nombreux de patrons catholiques y donnent sans cesse, par les plus généreuses et les plus intéressantes expériences, de précieuses leçons de choses dont les maîtres de la section auront à tirer profit.

Je ne puis exposer ici tout le programme de la Section nouvelle. Il ne comprend pas moins de trente et un cours, distribués en deux années d'études et sur lesquels vingt sont spéciaux à la Section.

On se demande tout d'abord comment il sera possible de trouver du temps et des auditeurs pour tant d'enseignements, et la richesse du programme est la première objection qui lui ait été adressée. Mais la difficulté disparaît si l'on remarque que la très grande majorité de ces cours ne comprennent que douze ou quinze leçons, et quelquefois moins. Ils sont, si l'on peut dire, des monographies parlées. Ce genre de cours a d'immenses avantages. Douze leçons suffisent à un homme compétent pour creuser une matière assez vaste et pour livrer en même temps aux disciples tout ce qu'il a de personnel dans les idées générales et dans la méthode. La brièveté de ces cours permet de les multiplier et d'introduire une grande variété dans l'enseignement. L'auditeur s'assimile la substance et comme la moelle d'un grand nombre d'hommes distingués. Ajoutez qu'on peut, sans indiscretion, demander à un homme déjà occupé de faire sur l'un des objets ordinaires de ses études une monographie de cette étendue, et qu'on arrive par là à cet idéal : l'enseignement donné tout entier par des spécialistes d'une compétence admirable.

(...)

La Section des Sciences sociales et politiques est presque une œuvre libre dans l'Université libre ; elle n'est faite que de dévouement ; elle pousse comme le lis des champs : l'honneur d'orner l'Université et de célébrer la gloire de Dieu, c'est tout ce qu'elle a désiré, demandé et obtenu.

Tant que les lois militaires actuelles seront en vigueur, il n'est pas possible que les étudiants exclusivement propres à la Section soient nombreux, car ils n'ont pas le bénéfice de l'exemption de deux années de service. Mais viennent la victoire et le désarmement, et l'on verra à combien de jeunes gens et de familles convient le nouveau programme. En attendant, les meilleurs étudiants des diverses Facultés, des ecclésiastiques, des auditeurs de tout âge forment une assistance suffisante parfois pour rendre insuffisantes les dimensions de nos salles de cours, suffisante partout pour soutenir l'entreprise et le courage des professeurs.

Ce qui est important, du reste, ce n'est pas que les élèves soient très nombreux, c'est que l'école existe, que le foyer d'études soit créé, qu'on y médite, qu'on y travaille, qu'on y enseigne. Les idées qui y prendront naissance, par mille chemins inconnus, se répandront peu à peu dans le public.

En tout cas, nous avons conscience de faire une tentative honorable pour la France et pour l'Eglise. Les Facultés libres de Lille ont accompli leur devoir et peut-être un peu plus ; que les catholiques accomplissent le leur, même à moitié, et l'œuvre sera grande.»

2. — *La censure des livres sous les auspices de l'Eglise catholique : la naissance du « Bulletin bibliographique » de l'Ecole en 1920 (Avant-propos, in « Bulletin bibliographique publié par l'Ecole des Sciences Sociales et Politiques de Lille », Supplément de la Revue Les Facultés catholiques de Lille, n° 1, mai 1920, p. 1-2).*

« L'Ecole des Sciences sociales et politiques, créée en 1894, au sein de l'Université catholique de Lille, élargit aujourd'hui son champ d'action en offrant au public studieux un *Bulletin bibliographique*. Aider le travail personnel ; signaler, avec preuves à l'appui, quelques-unes des publications récentes, livres ou articles de Revues, qui méritent de fixer l'attention ; noter, par le fait même, dans l'ordre des disciplines sociales et politiques, certaines orientations de la pensée contemporaine : c'est ce que chaque mois voudraient faire plusieurs des professeurs, collaborateurs et anciens étudiants de l'Ecole.

Il s'agit d'un simple bulletin bibliographique, qui s'enfermera, de propos délibéré, dans sa tâche spéciale d'informateur et de guide. Ce qui, parmi les publications récentes, sera jugé, après examen, médiocre, secondaire ou banal, sera laissé de côté : l'économie du temps, principe fondamental de toute vie intellectuelle, comme de toute vie sociale, ne recommande-t-il pas de ne s'attacher qu'au substantiel et de négliger ce qui occuperait l'esprit sans le nourrir ?

Annexé à la Revue mensuelle « les Facultés catholiques de Lille », comme le rameau à la branche-mère, désireux de rendre service aux nombreux amis et disciples de l'*Alma Mater*, le nouveau *Bulletin* profitera

des compétences variées qui, dans l'Université catholique, peuvent agir de concert et se mettre à l'unisson. Car la science sociale n'est pas un domaine isolé, enfermé dans une spécialisation étroite : elle a des rapports constants avec les sciences historiques, géographiques, naturelles, avec la philosophie et la théologie. L'un des traits caractéristiques du nouveau *Bulletin* sera précisément la collaboration des historiens, des géographes, des savants, des philosophes, des théologiens avec les économistes, les statisticiens et les sociologues. N'est-ce pas une tradition, à l'Université catholique, de faire profiter le corps tout entier de l'effort et du savoir des membres ? Le nouveau *Bulletin* s'efforcera, si modeste soit-il, d'y demeurer fidèle et de garder dans sa sphère l'unité de l'esprit, condition de toute discipline intellectuelle, garantie de tout progrès scientifique.

Il sera informateur, sans parti-pris, avec une probité rigoureuse. Mais il ne manquera pas de juger, comme c'est son devoir. Sur la succession souvent changeante des faits et des idées qui défileront sur son écran il veut répandre la pure lumière, celle qui ne s'éteint ni ne trompe, celle qui découle des enseignements de l'Église catholique. Car la science sociale n'est pas une discipline séparée; elle relève directement des principes qu'à travers les siècles le magistère de l'Église a énoncés et des directions qu'il donne aux fidèles, au milieu des conflits et des expériences qui se déroulent. Juger les événements et les doctrines au regard de cet enseignement tout à la fois traditionnel et actuel, c'est là un programme très défini, qui sera suivi avec conscience par le nouveau *Bulletin*. »

3. — *Compte rendu d'une soutenance de thèse d'Église par le moine franciscain canadien Egide Roy, à l'École des sciences sociales et politiques le 3 février 1922 (Les Facultés catholiques de Lille, 1922-1923, p. 193).*

« Le samedi 3 février, à la veille de s'embarquer pour son pays d'origine d'où il doit gagner le Japon où l'appellent les Missions, le R.P. Egide Roy, des Frères-Mineurs, mettait une consécration aux deux années d'études passées en l'École des Sciences Sociales et Politiques par la soutenance de sa thèse et la présentation de l'examen qui devait lui donner droit au diplôme de l'École. Devant un nombreux auditoire de professeurs et d'étudiants venus apporter au candidat une marque de leur très vive sympathie, M. Duthoit, qui préside la soutenance, dégage d'abord les titres du P. Roy à l'affection fidèle des Professeurs de l'École. Venu du Canada, le pays de la fidélité française, il fut le premier moine à frayer la voie à cette phalange d'étudiants de l'École qui appartiennent à ces familles religieuses maintenant groupées autour des Instituts catholiques, des Instituts pontificaux, comme aux temps des Saints Bonaventure et des Duns Scott; le P. Roy a augmenté toutes ces raisons par sa fidélité à tous les enseignements, même à ce Cercle d'Études de Droit public où il s'est mêlé aux étudiants. Puis il exprime les mérites de cette thèse de 154 pages consacrée à la *Description du régime scolaire canadien français* et invite l'auteur à donner à l'auditoire une vue synthétique de son travail. C'est pour le P. Roy l'occasion d'exposer l'esprit de ce régime anglo-saxon que l'on attribue souvent au dehors au libéralisme anglo-saxon ou à l'habileté des hommes politiques qui ont gouverné le Canada alors qu'en réalité il est le produit des exigences de la famille canadienne

dirigée et stimulée par le clergé et les grands patriotes. Ce point de vue qui donne beaucoup d'unité à la thèse, met en relief la valeur exemplaire de la famille canadienne française due à sa fidélité aux lois de la morale catholique.

Quelques questions de M. l'Abbé Mahieu amènent l'auteur à préciser le rôle respectif du clergé et des familles dans la création des écoles, celui-là ayant le plus souvent l'initiative des démarches mais celles-ci intervenant dans la détermination des programmes et dans le choix des maîtres. M. Verschave enfin fait préciser au P. Roy comment la paroisse canadienne réalise une triple unité : fabrique, municipalité civile, municipalité scolaire.

L'examen oral a lieu ensuite, qui permet au P. Roy de faire preuve d'une connaissance approfondie du droit français et des sciences sociales qu'il a étudiées pendant son séjour en France. Au moment de lui remettre le Diplôme de l'Ecole, M. Duthoit souligne encore les mérites dont la soutenance a fait montre, il exprime les regrets de Mgr le Recteur qui avait le désir de pouvoir procéder lui-même à cette remise, mais qui s'en trouve empêché par d'inexorables devoirs de sa charge ; il montre enfin l'attachement fidèles des professeurs de l'Ecole et de ses anciens condisciples suivant le P. Roy dans son apostolat missionnaire, formant le vœu que toute la science que le Père emporte de son séjour à Lille lui permette un apostolat plus fécond et plus efficace auprès des intellectuels du Japon vers lesquels va le conduire maintenant sa vocation et la volonté de ses Supérieurs. »